

**MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE  
552 121 816 RCS TROYES

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

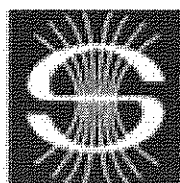
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

# **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE  
552 121 816 RCS TROYES

## **SOMMAIRE**

Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	3
Rapport de Gestion.....	4
Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne .....	14
Comptes sociaux 2010 .....	22
Comptes consolidés 2010.....	54
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	81
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	84
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration .....	87
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées .....	90



**GROUPE SOUFFLET**

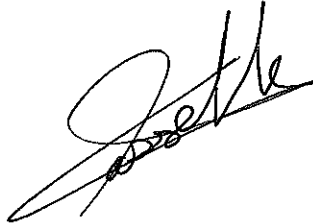
**MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE  
552 121 816 RCS TROYES

**ATTESTATION DU RESPONSABLE  
DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Christophe PASSELANDE  
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général



# **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE  
552 121 816 RCS TROYES

## **RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 NOVEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre Société durant l'exercice social clos le 30 Juin 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice. Nous vous demanderons, en outre, de vous prononcer sur la limite d'âge des Administrateurs et sur les modifications statutaires subséquentes.

Nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires nécessaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui vous sont présentés et qui ont été tenus à votre disposition, au siège social, dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **1. La Production**

Le volume de malt produit cette année par votre Société ressort à 259.204 tonnes, en diminution de 1,3% par rapport à la campagne précédente, la malterie de Pithiviers n'ayant pu tourner à pleine capacité en raison de travaux de maintenance.

Toutefois la très bonne qualité des orges de la récolte 2009 a permis de maintenir de très bons rendements de fabrication et ainsi une utilisation optimale des outils de votre Société, compensant ainsi en partie la baisse de la production de Pithiviers.

Les coûts de production ont, sur cet exercice, globalement augmenté de 2,7 % par rapport à l'année dernière, et ce malgré la baisse des dépenses d'énergie.

#### **2. L'achat des matières premières**

Comme évoqué précédemment, la récolte d'orges de brasserie a été excellente tant en quantité qu'en qualité ; les conditions climatiques ayant été optimales des semis à la moisson.

Aux stocks déjà abondants de l'hémisphère Nord sont donc venues s'ajouter les bonnes récoltes de l'hémisphère Sud ; les cours se sont, dans ces conditions, effondrés à des niveaux historiquement bas, parfois en deçà des prix d'intervention.

Ce contexte favorable, associé à une politique d'approvisionnement avisé tendant à la couverture des besoins en matières premières en étroite corrélation avec la réalisation des ventes de malt, a permis à votre Société de profiter au mieux de la baisse progressive du prix des orges de brasserie. Conséquemment, le coût de ses matières premières à la tonne a diminué de 18 % par rapport à l'exercice précédent ; il est également inférieur à celui retenu dans les contrats de vente de malt, permettant ainsi une amélioration sensible de la rentabilité de votre Société.

### **3. L'activité commerciale**

Le marché mondial de la bière, après avoir profité d'un environnement porteur, est en recul depuis 2008 ; repli qui s'analyse différemment en fonction des pays.

Ainsi l'Asie est restée globalement dynamique, avec une progression d'environ 3 %, fortement tirée par la Chine et l'Inde à l'instar de l'Amérique Latine. Bien que de moindre importance, l'Afrique a maintenu également une évolution positive de sa production. En revanche, l'Amérique du Nord, marché mature, a connu une baisse de sa production de 1 %. L'Europe est le continent qui a subi le plus les effets de la crise économique ; la partie Union Européenne, marché plus mature, a continué de régresser et la partie non Union Européenne qui présentait pourtant le plus de dynamisme, a reculé de plus de 5%, fortement touchée par la baisse du pouvoir d'achat et les mesures gouvernementales défavorables aux boissons alcoolisées.

En revanche, contrairement à l'année précédente, le taux d'utilisation du malt dans les recettes des brasseurs ne s'est pas dégradé, favorisé par la compétitivité du malt due à la baisse générale du coût des matières premières.

Dans ce contexte, les ventes de votre Société, d'un montant total de 254.423 tonnes, ont été relativement stables par rapport à la campagne précédente, en étant toutefois légèrement inférieures à sa production, entraînant ainsi une augmentation de ses stocks. En corrélation avec le marché mondial, les ventes à destination de l'Union Européenne (France comprise) ont représenté 44 % des volumes contre 48 % la campagne précédente. Sur les Pays Tiers, les volumes ont principalement progressé sur l'Amérique du Sud.

#### **DÉMARCHE ASSURANCE-QUALITÉ**

Qualité des produits et des services, Sécurité Alimentaire, Sécurité du personnel et Environnement restent au centre des préoccupations de votre Société, et plus globalement du Groupe SOUFFLET, engagé dans une politique d'amélioration continue de sa qualité.

Cette démarche permet ainsi à votre Société de bénéficier d'une certification unique Qualité – Sécurité – Environnement pour l'ensemble de ses sites, depuis 2007.

Le Groupe SOUFFLET a également fait de la sécurité des Hommes au travail une priorité absolue et a multiplié, à cet effet, les initiatives et les leviers d'actions ; les importants efforts déployés à ce sujet, principalement au travers de formations et de programmes de prévention, ont permis de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble du personnel. Ces efforts ont été récompensés cette année pour votre Société par l'absence d'accident avec arrêt de travail.

#### **RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL**

Votre Société est, de par son activité, soumise à une autorisation d'exploiter délivrée par arrêté préfectoral. Nous vous rappelons qu'elle est, de ce fait, tenue de respecter des règles et des normes en matière d'environnement relatives à la pollution de l'air et des eaux, aux nuisances sonores et au traitement des déchets.

Sur le plan de la sécurité des personnes, votre Société applique les normes réglementaires concernant notamment les appareils à pression, les utilisations d'appareils électriques et de moyens de levage. En outre, nous vous rappelons que la Division Malterie du Groupe SOUFFLET a, comme indiqué précédemment, engagé une démarche sécuritaire importante et qu'à ce jour, l'ensemble des sites de la Division Malterie, dont ceux MALTERIES FRANCO-BELGES, a obtenu la certification OHSAS 18001.

#### **ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les principaux projets en Recherche et Développement ont été menés au travers de partenariats.

Dans le cadre des associations professionnelles françaises et européennes, les efforts portent sur l'étude des qualités sanitaires des orges et des malts et sur l'optimisation du process en vue de la réduction des consommations d'énergie et d'eau.

## **INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS**

Le montant des investissements réalisés par votre Société au titre de cet exercice s'est élevé à 1.988.000 €. Outre les travaux habituels de maintien des outils, les principaux investissements ont été consacrés à la rénovation d'un germoir à Prouvy et aux travaux de mise en conformité du site de Pithiviers.

## **AFFAIRES SOCIALES**

L'effectif moyen de votre Société ressort, pour l'exercice 2009/2010, à 106 salariés contre 104 salariés au titre de l'exercice précédent.

Nous vous précisons qu'il a été décidé de regrouper, au cours de cet exercice, l'activité d'analyse des malts pour l'ensemble des malteries françaises du Groupe SOUFFLET au sein d'un laboratoire central basé à Nogent sur Seine. Dans le cadre de la mise en place de ce laboratoire, chacun des 6 collaborateurs de votre Société s'est vu offert un poste équivalent ; une personne a accepté son transfert, deux salariés ont souhaité être maintenus sur leur site et bénéficié d'un dispositif de reclassement et trois personnes ont préféré quitter l'entreprise et bénéficier d'un plan d'accompagnement pour une reconversion.

L'effort de formation a représenté, cette année, 2,7 % de la masse salariale brute. Ces formations ont été dispensées pour un tiers au collège « Cadres et Agents de Maîtrise » et pour les deux tiers au collège « Employés et Ouvriers ».

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **1. Prise et cession de participations**

Votre Société n'a pris, au cours de cet exercice, aucune participation significative dans le capital d'une autre Société ayant son siège social en France. En revanche, nous vous rappelons, comme déjà précisé l'année dernière, qu'elle a augmenté, en Juillet 2009, sa participation dans le capital de la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES pour la porter de 46,49 % à 47,71%.

Elle n'a procédé également à aucune cession ; toutefois la participation qu'elle détenait dans le capital de la Société de droit belge, MALTEX, est sortie de ses actifs par suite de la liquidation de cette dernière.

Au 30 Juin 2010, votre Société détenait, en conséquence, 47,71 % du capital de la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES ; les participations détenues par cette dernière étant restées sensiblement identiques à celles de l'exercice précédent.

### **2. Activité des sociétés basées à l'Est**

Comme déjà évoqué précédemment, le marché de la bière a, en corrélation avec la crise économique, connu d'importantes baisses durant les deux dernières campagnes, les pays d'Europe Centrale et de la Communauté des Etats Indépendants étant particulièrement touchés.

Il en a résulté une surcapacité dans l'industrie de la malterie ; cette situation, associée à la volonté de réduire le niveau des stocks, a eu pour conséquence un ralentissement et des arrêts temporaires de la production de certains sites.

Toutefois, dans un contexte difficile de baisse de la consommation de la bière et donc du malt, les ventes réalisées par les entités basées à l'Est ont globalement augmenté par rapport à l'exercice précédent, confortées par les contrats long terme avec les grands brasseurs ayant permis d'assurer la mise en service de la nouvelle unité en Roumanie et offrant aussi une priorité dans les approvisionnements des brasseurs.

Les coûts de production, avec des coûts d'énergie en dessous des tarifs mondiaux pour les pays de la Communauté des Etats Indépendants, sont restés globalement stables par rapport à l'exercice précédent ; il est à souligner la contribution de la meilleure productivité des nouveaux sites mis en service (Roumanie et extension en République Tchèque).

#### **a) La production**

Dans ce contexte, la production, toutes malteries confondues, avec un total de 800.047 tonnes est en baisse de 7,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les pays d'Europe Centrale ont été moins affectés ; il a même été constaté au titre de cet exercice, une hausse de 8,5 % de la production de malt en lien avec la mise en service en Juillet 2009 de la nouvelle malterie de Roumanie, d'une capacité de 105.000 tonnes et des extensions réalisées en République Tchèque. En revanche, la production des malteries basées dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants, est inférieure de 35 % par rapport à l'année précédente.

#### **b) L'activité commerciale**

En revanche, les ventes sont en progression de 7,2 % par rapport à l'année précédente ; 813.833 tonnes de malt ont été commercialisées au titre de l'exercice écoulé, dont 549.473 tonnes par les malteries d'Europe Centrale et 264.361 tonnes par celles situées dans la Communauté des Etats Indépendants.

En Europe Centrale, une gestion prudente des achats de matières premières, associée à une meilleure productivité des nouveaux outils, a permis une amélioration des marges, contrairement aux sociétés basées dans les pays de la Communauté des Etats Indépendants, qui ont souffert du report des stocks d'orge et de malt de la récolte 2008 et de la sous-activité.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Nous vous précisons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'année 2010 présente des signes de reprise de la consommation de bière dans certaines parties du monde, reprise qui devrait profiter aux exportations françaises. En Europe de l'Est, la situation est un peu différente, seuls quelques pays montrent des signes de stabilité voire un début de reprise, contrariés cependant par des mesures complémentaires de lutte contre la consommation d'alcool. Dans ces conditions, il n'est pas encore raisonnable d'envisager un retour à l'utilisation à pleine capacité pour le nouvel exercice. Toutefois, la politique de partenariat avec les grands brasseurs initiée depuis plusieurs années devrait encore favoriser la Division Malterie dans cette période difficile.

La récolte d'orge de brasserie 2010 est très mauvaise dans toute l'Europe ; la récolte française, bien que considérée comme moyenne en quantité et qualité, s'avère être la meilleure. Les conditions météorologiques défavorables ont également affecté les autres céréales et principalement les produits de qualité ; les cours se sont dans ces conditions fortement appréciés. A l'image de la campagne 2007, la maîtrise de l'approvisionnement et de la logistique des matières premières sera essentielle pour réussir cette année. Le réseau d'implantation des malteries du Groupe Soufflet et son expérience devront être un atout.

## **RESULTATS – AFFECTATION**

### **1. Examen des comptes et résultats de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES**

Les comptes, qui vous sont présentés, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent et l'accord de péréquation existant entre les trois Sociétés de la Division Malterie du Groupe SOUFFLET, tel que défini dans l'annexe comptable, a été appliqué. Dans ces conditions, la quote-part de marge attribuée à MALTERIES FRANCO-BELGES s'est élevé, au titre de cet exercice, à 5.977.709 € (produit).

Au cours de cet exercice, votre Société a réalisé un chiffre d'affaires de 93.335.449 €, en diminution de 11,96 % par rapport à l'exercice précédent pour les raisons évoquées précédemment. Ses charges d'exploitation se sont élevées à 85.445.921 € contre 101.227.388 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, la Société a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5.855.915 € .

Le résultat courant avant impôt ressort à 11.729.921 €, après prise en compte d'un produit correspondant à la quote-part de marge attribuée, tel que mentionnée ci-dessus, de 5.977.709 € et d'un résultat financier négatif de (103.703) €.

Votre Société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel négatif de (212.604) € et a constaté un impôt sur les Sociétés de 3.931.053 €.

Dans ces conditions, votre Société a clôturé ses comptes au 30 Juin 2010 sur un bénéfice net de **7.479.784,10 €**. Pour mémoire, l'exercice clos au 30 Juin 2009 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 4.790.624,10 €.

### **2. Proposition d'affectation du résultat de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES**

Nous vous proposons de bien vouloir, d'une part, approuver les comptes annuels au 30 Juin 2010, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net, ainsi qu'indiqué ci-dessus, de 7.479.784,10 € et d'autre part, affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante :

- |   |                  |
|---|------------------|
| ▪ apurement du compte de « Report à Nouveau » débiteur de | (2.695.228,39) € |
| ▪ versement d'un dividende pour un montant total de       | 4.761.446,40 €   |
| ▪ le solde, au compte « Autres Réserves », soit           | 23.109,31 €      |

Si vous approuvez cette répartition, le dividende net de l'exercice 2009/2010 serait fixé à 9,60 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, sera mis en paiement à partir du 13 Décembre 2010.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de la Société ressortent au 30 Juin 2010 à 72.664.195 €.

### **3. Dispositions de l'article 39.4 du C.G.I – Charges non déductibles**

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les charges et dépenses visées par ce texte s'élèvent à 25.066 € au titre du présent exercice.

### **4. Résultats financiers des cinq derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.



## **5. Tableau des délégations**

Est joint également au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

### **DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société, par date d'échéance :

	<b>Total</b>	<b>&lt; 30 jours</b>	<b>31-60 jours</b>	<b>+ 60 jours</b>
<b>Exercice clos le 30/6/2010</b>	6.479.397 €	6.522.738 €	3.428 €	(46.769) €

### **LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MALTERIES FRANCO-BELGES**

Le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2010 est resté inchangé ; il comprend la Société MALTERIES FRANCO-BELGES et la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES mise en équivalence. La liste des Sociétés consolidées avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle et de leur mode de consolidation est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la contribution consolidée après impôts de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES s'élève, cette année, à 7.398.114 € contre un résultat bénéficiaire l'année dernière de 10.149.582 €. La quote-part du résultat de la Société COMPAGNIE INTERNATIONALE DES MALTERIES (et ses filiales) dans le résultat consolidé s'élève à 8.789.898 €. Pour mémoire, l'année dernière cette quote-part était de 878.438 €

Dans ces conditions, les comptes consolidés de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES au 30 Juin 2010 se soldent par un bénéfice net de 16.188.012 € contre 11.028.020 € au 30 Juin de l'année précédente.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions légales, d'approuver les comptes consolidés au 30 Juin 2010, tels qu'ils vous sont présentés.

### **COMITE D'ENTREPRISE**

Nous vous indiquons, en application de l'article L. 2323-8 du Code du Travail, que le Comité d'Entreprise n'a formulé, à ce jour, aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société, ainsi que sur les comptes et propositions soumis à votre approbation, susceptible de faire l'objet d'une communication spéciale dans le cadre du présent rapport.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE**

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX – GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Nous vous précisons que pour des raisons de confidentialité les rémunérations et/ou avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux ne sont pas communiqués dans le présent rapport.

Nous vous précisons par ailleurs que la Société MALTERIES FRANCO-BELGES ne se réfère pas au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de Décembre 2008, comprenant le code d'Octobre 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dirigeants de MALTERIES FRANCO-BELGES ne percevant aucune rémunération et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature au titre de leur mandat social, et n'étant liés, en outre, par aucun contrat de travail avec la Société.

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Les mandats d'Administrateur des Sociétés MALTERIES SOUFFLET, ETS J.SOUFFLET et MOULINS SOUFFLET arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler les mandats de ces trois Administrateurs pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Juin 2016.

## **COURS DE L'ACTION - ACTIONNARIAT**

### **1. Cours de l'action**

Le cours de l'action MALTERIES FRANCO-BELGES en Bourse de PARIS a évolué, durant l'exercice, entre 127,90 €, cours le plus haut, et 86,02 €, cours le plus bas. A titre d'information, le cours de l'action au 30 Juin 2010 était de 112,00 €.

Pour comparaison, le cours de l'action de votre Société a évolué au titre de l'exercice précédent, entre 116,90 €, cours le plus haut, et 79,32 €, cours le plus bas.

### **2. Actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons que la Société MALTERIES SOUFFLET, possédait, au 30 Juin 2010 plus des dix-huit vingtièmes du capital social et plus des dix-neuf vingtièmes des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire ne détenait à cette dernière date une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre Société.

## **SITUATION D'ENDETTEMENT DE VOTRE SOCIETE**

Conformément à l'article L 225-100 alinéa 3 du Code du Commerce, nous vous indiquons que l'endettement net de votre Société s'est réduit de 42,80 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est la conséquence de l'augmentation de la rentabilité de la Société et de la baisse des prix des matières premières.

Dans ce contexte, le ratio d'endettement s'établit à 12,09 % ce qui laisse votre Société dans une situation financière saine.

## **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Nous vous avons également réunis à titre extraordinaire à l'effet de vous demander de bien vouloir porter la limite d'âge des Administrateurs à 85 ans.

Si vous approuvez cette proposition, il conviendra de modifier l'article 10 des statuts en conséquence.

Nous vous proposons enfin, après lecture du présent rapport, et des rapports de vos Commissaires aux Comptes de vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>30/06/2010 12</i>	<i>30/06/2009 12</i>	<i>30/06/2008 12</i>	<i>30/06/2007 12</i>	<i>30/06/2006 12</i>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000
Nombre d'actions - ordinaires	495 984	495 984	495 984	495 984	495 984
Nombre maximum d'actions à créer					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	93 335 449	106 009 962	90 343 175	80 348 286	71 396 628
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	13 673 027	9 742 058	3 896 363	2 603 644	(1 909 615)
Impôts sur les bénéfices	3 931 053	937 742	5 248	(813 685)	(1 485 994)
Participation des salariés	106 480	34 513	51 394	44 329	25 353
Dot. Amortissements et provisions	2 155 710	3 979 179	3 588 158	5 654 530	3 993 012
Résultat net	7 479 784	4 790 624	251 562	(2 281 530)	(4 441 985)
Résultat distribué	4 761 446,00				
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	19,43	17,68	7,74	6,80	-0,91
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	15,08	9,66	0,51	-4,60	-8,96
Dividende attribué	9,60				
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	106	103	104	121	128
Masse salariale	3 095 604	2 851 641	2 931 568	3 326 050	3 376 967
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 314 263	1 383 040	1 430 764	1 597 319	1 619 864

**MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE  
552 121 816 RCS TROYES

**TABLEAU DES DÉLÉGATIONS**  
**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

**Délégation de compétence :**

NEANT

**Délégation de pouvoirs :**

NEANT

Fait à NOGENT SUR SEINE  
Le 11 Octobre 2010

**Président du Conseil d'Administration-Directeur Général**  
Monsieur Christophe PASSELANDE

# **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €  
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société**

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société a décidé de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, dont la version consolidée de décembre 2008 peut être consultée sur le site du MEDEF. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions de ce Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le présent rapport a été établi en collaboration avec la Direction Juridique et le Comité Contrôle Interne du Groupe SOUFFLET.

Il contient une description sur l'adéquation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dont il rend compte.

### **I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **I.1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES, identique à celui de l'année précédente, est composé de :

- **M. Christophe PASSELANDE**, Directeur de la Division Malterie du Groupe SOUFFLET, Président du Conseil d'Administration-Directeur Général depuis le 1er Janvier 2007.
- **La Société MALTERIES SOUFFLET**, représentée par M. Michel SOUFFLET, Président du Conseil de Surveillance de ETS J.SOUFFLET.
- **M. Jean-Michel SOUFFLET**, Président du Directoire de la Société ETS J.SOUFFLET.
- **La Société ETS J.SOUFFLET**, représentée par son Directeur Général, M. Raoul VEIT.
- **La Société MOULINS SOUFFLET**, représentée par Mme Laurence SOUFFLET, membre du Directoire de la Société ETS J.SOUFFLET.

Chaque Administrateur doit détenir et détient effectivement au moins 50 actions.

#### **I. 2 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément à la Loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. A cet effet, le

Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES se réunit conformément aux statuts ; il n'est doté d'aucun règlement intérieur.

Les Administrateurs sont convoqués à chaque séance, en principe, au moins 8 jours avant la date fixée pour la tenue du Conseil, sauf urgence et chaque convocation est systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, également 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et semestriels.

A l'occasion des séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2010, les Administrateurs se sont réunis 4 fois en Conseil d'Administration avec un taux de participation de 100 %. Les Conseils d'Administration ont eu à traiter essentiellement des sujets suivants :

- Activité annuelle et semestrielle
- Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels
- Examen des documents prévisionnels
- Rédaction du rapport de gestion
- Autorisations diverses
- Cautions, avals et garanties

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion. Il est ensuite retranscrit dans le registre tenu à cet effet par la Société et est revêtu de la signature du Président et d'un Administrateur.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux Administrateurs au titre de cet exercice.

La Société ne se réfère pas au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de Décembre 2008, comprenant le code d'Octobre 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF d'Octobre 2008 en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les dirigeants de MALTERIES FRANCO-BELGES ne percevant aucune rémunération et ne bénéficiant d'aucun avantage en nature au titre de leur mandat social, et n'étant liés, en outre, par aucun contrat de travail avec la Société.

Dans le cadre de sa mission, le Président du Conseil d'Administration-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil d'Administration.

### **I. 3 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont indiquées dans l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire titulaire d'actions inscrites en nominatif, ainsi que dans l'avis de convocation publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du siège social, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Ces modalités figurent également dans l'avis de réunion valant convocation publié dans le BULLETIN D'ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES, au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des actionnaires suivant avis mentionné sur le site internet de la Société.

## **II - LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

En préambule, le Groupe précise avoir pris connaissance des nouvelles dispositions d'adaptation du Droit des Sociétés au Droit Communautaire inscrites dans la Loi n° 2008-649 du 03 juillet 2008. En termes de procédures destinées à maîtriser le contrôle interne des entités consolidées (filiales), les règles et l'organisation mises en place, comme décrites ci-après, répondent aux objectifs d'évaluation du contrôle interne et de gestion des risques.

Pour ce qui concerne les travaux d'évaluation du dispositif de contrôle interne (comptable et financier inclus), ces derniers s'appuient sur le référentiel COSO et sur le cadre de référence de contrôle interne établi sous l'égide de l'AMF.

### **II.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE :**

Dans le cadre de ces activités, le Groupe Soufflet est confronté à un certain nombre de risques et aléas internes et externes. Afin d'y faire face, le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne intégrant les sociétés de son périmètre de consolidation. L'objectif de ce dispositif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible les risques de chaque Société, afin d'en limiter les impacts négatifs et afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et stratégiques définis.

En vue de s'assurer la gestion rigoureuse et efficace de ses activités, le contrôle interne regroupe un ensemble de politiques et de procédures mises en œuvre par la Direction qui souhaite s'assurer que :

- les opérations sont correctement réalisées, sécurisées, optimisées et lui permettent ainsi d'atteindre les objectifs de base de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine définis par le Groupe,
- les informations de nature comptable, financière ou de gestion sont fiables,
- les lois, les réglementations et les directives du Groupe auquel elle appartient sont respectées.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

### **II.2. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE :**

#### **II.2.1. Le pilier du contrôle interne : le Directoire Groupe.**

Le Directoire Groupe a pour préoccupation constante de mieux maîtriser les activités du Groupe. Dans cet objectif, il définit les principes généraux en matière de contrôle interne et s'assure de leur correcte mise en œuvre au sein du Groupe, la qualité des procédures de contrôle interne et leur correcte application contribuant par ailleurs au bon gouvernement d'entreprise. Ces principes généraux sont déclinés dans les Divisions et dans les Sociétés rattachées aux Divisions.

#### **II.2.2. Acteurs du contrôle interne :**

**Les principaux acteurs du contrôle interne se situent à plusieurs niveaux :**

**Acteurs du contrôle interne de premier niveau - le Groupe :**

- Le Comité contrôle interne
- Le Contrôle de Gestion Groupe et l'Audit interne
- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Holding

Le dispositif de contrôle interne défini par le Groupe est décliné au niveau de la Division et de la Société qui disposent toutes deux de leur propre système de contrôle interne, adaptés à leur activité et à leur organisation :



### **Acteurs du contrôle interne de deuxième niveau - La Division :**

- La Direction de la Division
- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Division

### **Acteurs du contrôle interne de troisième niveau - la Société :**

- La Direction de la Société
- Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société
- Les salariés

### **Le premier niveau de contrôle interne :**

#### **Le Comité contrôle interne Groupe :**

Créé au cours du dernier trimestre 2003, ce comité réunit le Président du Directoire Groupe ainsi que plusieurs responsables de Division et de la Holding. Le premier objectif est de mettre en place les outils permettant d'évaluer les différents risques des Divisions composant le Groupe, le dispositif de contrôle interne permettant leur maîtrise.

#### **Le Contrôle de gestion Groupe :**

Le Contrôle de Gestion Groupe anime le processus de planification, budgétaire et de reporting du Groupe et le processus de décision d'investissement. Ce processus permet de suivre l'activité des Divisions et donc des Sociétés qui composent chaque Division.

A partir des axes stratégiques définis par le Président du Directoire, le Contrôle de Gestion Groupe est chargé de définir les instructions budgétaires permettant aux Divisions d'établir leur budget. Les résultats de gestion de la Société sont produits mensuellement par la Division puis transmis au Contrôle de gestion Groupe. Ils font notamment l'objet de contrôles de cohérence réalisés par le Contrôle de gestion Groupe et d'analyses d'écarts entre le réalisé et le budgété.

#### **L'Audit interne :**

Le Groupe dispose d'un service Audit Interne qui a pour vocation de remplir des missions d'évaluation du contrôle interne.

Dans ce cadre, les missions d'audit portent sur l'ensemble des domaines comptables, financiers et opérationnels des Sociétés du Groupe. Ces missions ont pour objet d'améliorer et fiabiliser l'ensemble du système de contrôle, d'identifier et de maîtriser les risques, d'identifier les opportunités de réduction des coûts, d'identifier le non respect des procédures, d'informer la Direction des dysfonctionnements, enfin d'analyser les ressources et proposer des modifications d'organisation dans un souci d'économie et d'efficacité.

Des missions spécifiques d'évaluation du contrôle interne des filiales étrangères ont été réalisées au cours des années précédentes. Au cours de cet exercice, une mission d'audit visant à fiabiliser la procédure d'inventaire physique a été menée en Ukraine.

### **Le second niveau de contrôle interne : la Division**

#### **La Direction de la Division :**

Les objectifs de contrôle interne définis par le Directoire Groupe sont déclinés dans la Division puis dans chaque Société rattachée à la Division.

Chaque Division dispose notamment d'un Responsable Administration Gestion qui encadre une équipe composée de contrôleurs de gestion et de comptables.

La Division, en premier lieu, élabore le budget conformément aux instructions budgétaires. Les résultats mensuels de chaque Division permettent, en second lieu, de suivre de façon continue

l'évolution des performances de chacune des Sociétés rattachées à la Division et de s'assurer du respect des objectifs qui ont été fixés préalablement lors de l'établissement des budgets.

### **Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Division :**

La Direction de la Division s'appuie sur tous les responsables opérationnels et fonctionnels. Ils renforcent, à leur niveau et dans leur domaine de compétence spécialisé le dispositif de contrôle interne du Groupe.

### **Le troisième niveau de contrôle interne : la Société**

#### **La Direction de la Société :**

Les objectifs de contrôle interne définis par le Directoire Groupe sont déclinés dans chaque Division puis dans chaque Société. La Direction de la Société s'assure, à son niveau, de leur correcte mise en œuvre ; la Direction s'assure ainsi de la réalité, de la validation et du correct traitement des opérations engageant la Société à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions
- les procédures de décision et d'autorisation définies
- les procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations
- les contrôles réalisés à partir des données existantes (résultats commerciaux, mensuels,...)

#### **Les Responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société :**

Dans le cadre des objectifs de contrôle interne définis précédemment, la Direction de la Société s'appuie sur tous les responsables opérationnels et fonctionnels. Ils renforcent, à leur niveau et dans leur domaine de compétence spécialisé le dispositif de contrôle interne.

#### **Les salariés :**

Les salariés participent à l'efficacité du contrôle interne afférent à leur domaine opérationnel ou à leur fonction : en effet, ces derniers, en réalisant notamment des opérations d'autocontrôles, sont également acteurs du contrôle interne.

Les définitions de fonction précisent pour chacun la mission de base, les relations hiérarchiques, les liaisons fonctionnelles, les principales responsabilités, enfin les critères de performance. Des entretiens annuels d'évaluation du personnel, organisés entre le salarié et son responsable hiérarchique direct, permettent de renforcer ce premier niveau de contrôle interne (évaluation professionnelle avec revue des objectifs individuels et des plans d'actions).

### **II.2.3. Les références externes ou internes de la Société :**

Des références externes ou internes permettent de structurer le contrôle interne de la Société :

#### **L'éthique Groupe :**

Un groupe de travail sur l'éthique a été constitué au cours de l'année 2003. L'objectif est de recenser et de définir les normes d'éthique ainsi que les règles de conduite propres à nos activités et à notre culture d'entreprise. De 2004 à 2006, un code propre à chacune des Divisions industrielles du Groupe a été rédigé en collaboration avec le Service Communication du Groupe puis diffusé à nos principaux clients. Il fait l'objet d'un rapport d'application de la Direction de la Division une fois par an.

Par ailleurs, la charte du Groupe Soufflet "Un Groupe à taille humaine" dont l'objectif est de rappeler les valeurs fondamentales du Groupe, a été actualisée par ce Comité.

#### **Management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement :**

La sécurité des personnes fait partie des exigences prioritaires du Groupe. Pour y répondre, les efforts engagés lors des exercices précédents ont été poursuivis.

Les principaux risques sécurité alimentaire liés à nos produits sont sous surveillance permanente, et nous n'avons pas connu de crise majeure.

Dans le cadre de l'évolution de la démarche de Management de la Qualité, de la sécurité et de l'environnement vers le développement durable, la réalisation de bilans carbone s'est poursuivie.

#### **II.2.4. Le progiciel E.R.P. :**

Le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré (Enterprise Resource Planning ou E.R.P.) reconnu par le marché. Le déploiement du progiciel a concerné cet exercice la Russie et se poursuivra dans les autres pays de la CEI durant l'exercice 2010/2011.

L'utilisation d'un tel progiciel permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne avec notamment la mise en place de modes de fonctionnement communs et la production d'une information fiable et cohérente. La définition précise des profils utilisateurs permet par ailleurs d'organiser le respect des règles de séparation des tâches.

La mise en place simultanée d'autres modules de ce progiciel pour traiter les fonctions opérationnelles (achats, facturations, stocks, ...) vise une intégration indispensable à un contrôle plus efficace.

### **II.3 ORGANISATION SPÉCIFIQUE DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE :**

#### **II.3.1. Elaboration des comptes sociaux :**

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des comptes sociaux, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le Groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le progiciel intégré (E.R.P.) remplace les systèmes comptables auxiliaires des entités consolidées.

La mise en place d'un centre de services partagés Groupe regroupant certaines fonctions comptables s'est achevée au cours de l'exercice précédent. Dans ce cadre, pour ce qui concerne MALTERIES FRANCO-BELGES, les activités comptables avaient été reprises par le centre de services partagés en décembre 2007.

#### **II.3.2. Elaboration des comptes consolidés :**

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des comptes consolidés, des procédures spécifiques sont mises en œuvre visant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Le Groupe a choisi de mettre en place un progiciel intégré (Enterprise Resource Planning ou E.R.P.) reconnu par le marché et le déploie progressivement sur les entités consolidées.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en œuvre de délais réduits de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes ont été retenues : un plan de compte local conforme à la législation en vigueur dans chaque pays, et, parallèlement, une conversion automatique vers le plan de comptes groupe unique conforme aux normes de consolidation du groupe.

La Direction Comptable du Groupe poursuit une démarche permanente d'amélioration des processus comptables et financiers visant à assurer la fiabilité de l'information financière tout en optimisant la

performance de la fonction comptable. Dans ce cadre, la poursuite de la réduction des délais de clôture des comptes sociaux et consolidés reste un objectif prioritaire. Cette démarche s'appuie sur un travail d'amélioration des processus comptables et financiers et participe également au renforcement de la fiabilité de l'information financière.

Pour ce qui concerne l'élaboration des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitements des informations. Elles ont pour objet de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- la bonne application des normes de consolidation.
- l'utilisation par toutes les filiales du Groupe du logiciel Magnitude de l'éditeur Cartesis

En application des instructions d'audit élaborées conjointement par les Co-Commissaires aux Comptes des comptes consolidés du groupe et la Direction Comptable du Groupe, les liasses de consolidation font l'objet d'une appréciation par les auditeurs externes de chaque filiale. Cette appréciation est communiquée au service consolidation groupe lors de la remontée des liasses de consolidation.

### **III – GESTION DES RISQUES :**

En marge de l'organisation existante décrite dans le présent rapport, la démarche vise à évaluer le contrôle interne et à gérer les risques encourus. Dans le cadre de ses activités, le Groupe est notamment exposé aux risques suivants :

#### Le risque de change :

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères. Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change « vanille » ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Compte tenu du décalage entre l'achat des matières premières et l'encaissement des factures de ventes, le Groupe peut constater des gains ou des pertes de change latentes importantes.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France ou les emprunts les finançant. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

#### Le risque de taux d'intérêts :

Le résultat du Groupe Malteries Franco Belges est exposé au risque de variations des taux d'intérêt. Dans le cadre de sa politique générale, le Groupe arbitre en tout ou partie ce risque en utilisant notamment des swap de taux d'intérêt, des options de type caps, floors ou des combinaisons de ces deux instruments.

#### Le risque pays :

Le groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

#### Le risque de crédit :

Dans le cadre de ces activités de marché, le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Compte tenu de la dégradation récente des notations des résultats des établissements de crédit et de la difficulté de compréhension de leurs états financiers, il a été décidé de réduire le nombre des contreparties aux seuls intermédiaires financiers avec lesquels le Groupe est en relations habituelles, notamment en matière de financement.

Dans ce contexte, le Groupe ne prévoit pas dans un horizon prévisible de défaillances de contreparties ayant une incidence significative sur les états financiers du Groupe.

#### Le risque "matières" :

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de fluctuation des matières premières. Afin de limiter son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée dans chaque division, et mensuelle en session élargie regroupant toutes les divisions du Groupe Soufflet. Les positions matières premières sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le Président du Conseil d'Administration

Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES

Adresse : QUAI GENERAL SARRAIL 10400 NOGENT SUR SEINE

Durée N : 12

N°SIRET : 55212181600177

Durée N-1 : 12

Rubriques		Montant brut	Amortissements	30/06/2010	30/06/2009
Capital souscrit non appelé	I AA				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets, droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH	125 008	AI	125 008	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	634 754	AK	227 488	407 266
Avances, acomptes immob. Incorporelles	AL		AM		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains	AN	1 020 986	AO	1 020 986	1 020 986
Constructions	AP	30 856 536	AQ	19 417 886	11 438 649
Installations techniq., matériel, outillage	AR	40 436 518	AS	27 197 012	13 239 506
Autres immobilisations corporelles	AT	335 096	AU	288 783	46 313
Immobilisations en cours	AV	1 927 042	AW	1 927 042	2 880 088
Avances et acomptes	AX		AY		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	39 516 235	CV	39 516 235	37 350 484
Créances rattachées à participations	BB	5 688 333	BC	5 688 333	
Autres titres immobilisés	BD	557 081	BE	557 081	557 081
Prêts	BF	58 537	BG	58 537	58 537
Autres immobilisations financières	BH	94 978	BI	91 000	3 978
<b>TOTAL II</b>	<b>BJ</b>	<b>121 251 109</b>	<b>BK</b>	<b>47 347 178</b>	<b>73 903 931</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	BL	7 746 933	BM	7 746 933	14 740 893
En-cours de production de biens	BN	1 280 526	BO	1 280 526	1 844 295
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	6 778 840	BS	6 778 840	8 338 756
Marchandises	BT	320 466	BU	320 466	7 790
Avances, acomptes versés/commandes	BV		BW		
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	2 142 695	BY	2 142 695	3 951 535
Autres créances (3)	BZ	7 009 721	CA	27 173	6 982 548
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/> )	CD		CE		
Disponibilités	CF	305 872	CG	305 872	415 298
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance (3)	CH	16 787	CI	16 787	19 705
<b>TOTAL III</b>	<b>CJ</b>	<b>25 601 844</b>	<b>CK</b>	<b>27 173</b>	<b>25 574 670</b>
Frais émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes rembours des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN	25 740		25 740	27 573
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>146 878 694</b>	<b>1A</b>	<b>47 374 352</b>	<b>99 504 342</b>
Renvois: (1) droit bail N-1		(2) Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3) Part à + 1 an [CR] N-1	
Clause réserv. propr. Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES

Rubriques		30/06/2010	30/06/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="15 123 000"/> )	DA	15 123 000	15 123 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	14 396 872	14 396 872
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/> )	DC	469 306	469 306
Réserve légale (3)	DD	1 512 300	1 512 300
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/> )	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/> )	DG	15 182 159	15 182 159
Report à nouveau	DH	(2 695 228)	(7 485 852)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	7 479 784	4 790 624
Subventions d'investissements	DJ	18 915	28 827
Provisions réglementées	DK	21 177 084	20 809 642
<b>TOTAL I</b>	<b>DL</b>	<b>72 664 194</b>	<b>64 826 880</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
<b>TOTAL II</b>	<b>DO</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	DP	127 057	45 573
Provisions pour charges	DQ	2 332 430	2 858 040
<b>TOTAL III</b>	<b>DR</b>	<b>2 459 487</b>	<b>2 903 613</b>
<b>DETTES (4)</b>			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) <input style="width: 100px; border: 1px solid black;" type="text" value="E"/> )	DU	361 359	700 610
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	DV	8 421 771	14 535 504
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 966 594	17 427 192
Dettes fiscales et sociales	DY	4 753 706	2 733 748
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	752 011	555 026
Autres dettes	EA	125 207	39 403
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL IV</b>	<b>EC</b>	<b>24 380 650</b>	<b>35 991 485</b>
Ecart de conversion passif	V	9	6 027
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>99 504 342</b>	<b>103 728 007</b>

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	1D		
- Ecart de réévaluation libre	1E	469 306	469 306
- Réserve de réévaluation (1976)	1F		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	1G		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	1H	23 859 950	35 249 422
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP	1I	358 635	93 747
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			





Désignation : MALTERIES FRANCO BELGES

Rubriques		30/06/2010	30/06/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	8 503	6 046
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	9 911	201 411
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 543 417	7 451 359
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b>	VII HD	<b>1 561 833</b>	<b>7 658 817</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	359 675	688 487
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		53 924
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 414 761	10 049 524
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b>	VIII HH	<b>1 774 436</b>	<b>10 791 936</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI	<b>(212 603)</b>	<b>(3 133 119)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX HJ	106 479	34 512
Impôts sur les bénéfices	X HK	3 931 053	937 742
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	<b>99 394 786</b>	<b>119 037 200</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	<b>91 915 002</b>	<b>114 246 576</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>7 479 784</b>	<b>4 790 624</b>

Renvois		Exercice N	
		Charges	Produits
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY	21 137	20 790
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) 1G		
(3) Dont :			
- Crédit-bail mobilier	(balo) HP		
- Crédit-bail immobilier	(balo) HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo) 1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo) 1J	477 708	381 629
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo) 1K	490 344	658 882
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)	HX		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives	A6		
obligatoires	A9		
<b>(7) Détail des produits et charges exceptionnels</b>			
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			
<b>(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>			
<i>Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.</i>			

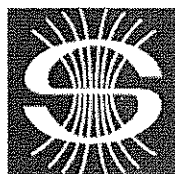
# *ANNEXE*

## **MALTERIES FRANCO BELGES**

**QUAI GENERAL SARRAIL**

**10400 NOGENT SUR SEINE**

**Clôture au 30 juin 2010**



**GROUPE SOUFFLET**

**GROUPE  
SOUFFLET**

## NOTE PRELIMINAIRE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 30/06/10 dont le total est de 99 504 342 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 7 479 784 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/09 au 30/06/10. Les comptes sont présentés en euros sauf mention contraire.

Un accord de péréquation a été conclu entre la société Malteries Franco Belges et deux sociétés du Groupe Soufflet (Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace). Cet accord permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.

Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Pour l'exercice 2009/2010, la quote part de marge attribuée à Malteries Franco Belges s'élève à 5 978 Keuro (produit).

Nogent, le 10 Septembre 2010

## **PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION COMPARABILITE DES COMPTES, FAITS CARACTERISTIQUES**

### ***REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION (OPTIONS, DEROGATIONS, EXCEPTIONS).***

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts nominaux en euros courants.

Les principales méthodes utilisées sont décrites dans les pages suivantes :

### ***COMPARABILITE DES COMPTES (Changement de méthodes et de modalités significatives) :***

#### ***CHANGEMENT DE METHODE***

Aucun changement

### ***FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :***

Selon Pacte d'Actionnaires en date du 11 décembre 2001 et de son avenant du 24 mars 2005, la société a fait le rachat de 45 255 actions de la CIE INTERNATIONALE DE MALTERIE à UNIGRAIN pour une valeur de 2 165 750,73 euros.

Liquidation de la société MALTEX qui fait ressortir un mali de liquidation de 3K euros.

### ***EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE QUI NE SONT PAS LIES A DES CONDITIONS EXISTANT A LA CLÔTURE :***

*Néant*

### ***AUTRES INFORMATIONS***

*Néant*

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

**NOTE RELATIVE AUX POSTES DU BILAN*****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***

La valeur des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de :

Petit logiciel : 3 à 5 ans

Gros logiciel : 5 à 15 ans

Frais d'établissement :

Néant

Fonds de commerce : 125 008 €

Logiciels Informatiques: 634 754 €

***IMMOBILISATIONS CORPORELLES***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Amortissements pour dépréciation</b>
-----	-----
Constructions	10 à 15 ans
Agencements et installations	10 à 35 ans
Installations techniques, mat.outillage	4 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 8 ans

L'amortissement linéaire est considéré comme amortissement économique.

L'amortissement dégressif est pratiqué chaque fois que cela est possible. L'écart est traité en amortissements dérogatoires.

***PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOS INCORPORELLES ET CORPORELLES***

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Le Groupe a défini des indicateurs de perte de valeur et surveille ces indices au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T). Chaque entité du Groupe générant ses propres flux de trésorerie, il a donc été défini comme règle de retenir l'entité juridique comme équivalent U.G.T.

Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur pour une UGT, une approche par les flux de trésorerie estimés futurs, sur la base des plans à 5 ans, est mise en oeuvre. Lorsque cette valeur d'utilité

*ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX*

de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une provision est constatée sur les actifs correspondants. La perte de valeur ainsi constatée permet de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la valeur venale et de la valeur d'utilité.

***IMMOBILISATIONS FINANCIERES***

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués sur la base du prix d'achat.

Certains titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de la participation était supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres réévalués ou à leur valeur d'utilité pour le Groupe.

***STOCKS***

Les stocks sont évalués suivant la méthode :

- au prix d'achat pour les céréales,
- au prix moyen pondéré pour les produits finis ou encours de fabrication.

Une provision pour dépréciation a été appliquée, lorsque la valeur des marchandises au cours du jour est inférieure au coût d'acquisition.

Les stocks se composent essentiellement de matières premières ainsi que de produits intermédiaires et finis.

***CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION***

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice ou au cours de couverture pour les opérations couvertes par des achats ou ventes à terme de devises. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actif ou passif pour les autres dettes ou créances.

Certaines créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces provisions ont été calculées au cas par cas et ont pu faire l'objet dans certains cas de provisions pour risques.

Les créances clients sont reconnues au moment du transfert de propriété.

***DISPONIBILITES***

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

***PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS***

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges constituent des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise. Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, c'est à dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté des comptes font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat et estimée sur la base de données obtenues à partir du cadensement des contrats et des fiches affaires. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et déficitaires.

**EMPRUNTS ET DETTES**

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

***Provision pour engagements de retraites et avantages similaires***

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la norme IFRS IAS19 . La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Hypothèses retenues pour les calculs :

- le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans à la date de clôture. Le taux retenu au 30 juin 2010 de 4,40% provient des indices iboxx (corporate AA).
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices.
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 3% pour toutes les catégories de salariés.
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2000/2002 Masculine et Féminine ont été retenues
- Taux de charges sociales : correspond aux taux de charges en vigueur

**Evolution de la provision**

Provision à l'ouverture	(724 999)
Charge de l'exercice	(65 097)
Prestations payées par l'employeur	0
Transfert intra-groupe	0
<b>(Provison)/Actif de fin d'exercice</b>	<b>(790 096)</b>



## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	495 984			30,49

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 826 880
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		64 826 880
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations des subventions d'investissement	9 911	
Variations des provisions réglementées		367 442
Résultat de l'exercice		7 479 784
<b>SOLDE</b>		<b>7 837 315</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		72 664 196

**IMMOBILISATIONS**

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>759 762</b>		
Terrains	1 020 987		
Constructions sur sol propre	23 093 941		154 800
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements	6 673 457		1 071 685
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 874 622		1 714 960
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	105 514		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	236 337		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 880 088		1 267 102
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>72 884 945</b>		<b>4 208 547</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	37 444 405		7 854 085
Autres titres immobilisés	557 082		
Prêts et autres immobilisations financières	153 517		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>38 155 003</b>		<b>7 854 085</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 799 711</b>		<b>12 062 632</b>

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			<b>759 762</b>	
Terrains			1 020 987	
Constructions sur sol propre		24 606	23 224 134	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements		112 739	7 632 402	
Installations techn., matériel et outillages industriels		153 064	40 436 518	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		6 754	98 759	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			236 337	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 220 148		1 927 042	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 220 148</b>	<b>297 164</b>	<b>74 576 180</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		93 922	45 204 569	
Autres titres immobilisés			557 082	
Prêts et autres immobilisations financières			153 517	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>93 922</b>	<b>45 915 167</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 220 148</b>	<b>391 085</b>	<b>121 251 110</b>	

## AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS ETABLIS, RECHERCHE, DEVELOPMT AUTRES IMMO. INCORPORELLES	<b>310 153</b>	<b>42 344</b>		<b>352 496</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre	16 379 482	352 318	24 606	16 707 193
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements	2 457 824	288 959	36 089	2 710 694
Installations techniques, matériel et outillage	25 983 978	1 348 525	135 491	27 197 012
Installations générales, agencements				
Matériel de transport	75 276	5 103	6 754	73 625
Matériel de bureau, informatique, mobilier	205 235	9 923		215 158
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>45 101 795</b>	<b>2 004 828</b>	<b>202 940</b>	<b>46 903 682</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 411 947</b>	<b>2 047 171</b>	<b>202 940</b>	<b>47 256 178</b>

<i>Ventilation des dotations</i>	<i>Linéaires</i>	<i>Dégressifs</i>	<i>Exceptionnels</i>	<i>Dotations dérogat.</i>	<i>Reprises dérogat.</i>
FRAIS ETABL., RECHERCHE AUT. IMMO. INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations					
Install. techniques, outillage					
Install. générales, agencements					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique					
Emballages récupérables					
<b>IMMO. CORPORELLES</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations				

**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (2)	Diminutions : Reprises de l'exercice		Changement de méthode : Reprises par report à nouveau (3)	Provisions à la fin de l'exercice (1+2-3)
			Montants utilisés au cours de l'exercice (3)	Montants non utilisés au cours de l'exercice (3)		
Provisions pour investissement	11 829	12 220	4 437			19 612
Provisions pour hausse des prix	6 390 455		18 447			6 372 008
Provisions pour fluctuation des cours						
Amortissements dérogatoires	14 407 359	1 279 617	901 511			14 785 465
Autres provisions réglementées						
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>20 809 643</b>	<b>1 291 837</b>	<b>924 395</b>			<b>21 177 085</b>
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	27 574	25 740	27 574			25 740
Provisions pour pensions, obligations similaires	724 999	111 477	46 380			790 096
Provisions pour impôts						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques et charges	2 151 041	98 018	605 408			1 643 651
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 903 614</b>	<b>235 235</b>	<b>679 362</b>			<b>2 459 487</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles						
Provisions sur immobilisations corporelles						
Provisions sur titres de participation	93 921		93 921			0
Provisions sur autres immobilisations financières		91 000				91 000
Provisions sur stocks et en cours						
Provisions sur comptes clients						
Autres provisions pour dépréciation (exploitation)	27 174					27 174
Autres provisions pour dépréciation (exceptionnelle)	45 260			45 260		
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>166 354</b>	<b>91 000</b>	<b>93 921</b>	<b>45 260</b>		<b>118 173</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 879 611</b>	<b>1 618 072</b>	<b>1 697 678</b>	<b>45 260</b>		<b>23 754 745</b>

**Informations complémentaires pour les provisions d'un montant significatif :**

La provision pour hausse des prix se décompose de la manière suivante:

Date de création	Date de reprise	Montant
juin-07	juin-13	2 172 097
juin-08	juin-14	2 251 726
juin-09	juin-15	1 948 185
		<b>6 372 008</b>

**CREANCES ET DETTES**

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	5 688 333		5 688 333
Prêts	58 538		58 538
Autres immobilisations financières	94 979		94 979
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 142 695	2 142 695	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 412	12 412	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10 418	10 418	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	324 784	324 784	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	337 248	337 248	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 324 859	6 324 859	
Charges constatées d'avance	16 788	16 788	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 011 055</b>	<b>9 169 205</b>	<b>5 841 850</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	358 636	358 636		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 723	2 723		
Emprunts et dettes financières divers	666 085	251 865	414 220	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 966 594	9 966 594		
Personnel et comptes rattachés	867 464	760 984		106 480
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	323 754	323 754		
Etat : impôt sur les bénéfices	2 973 221	2 973 221		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	589 268	589 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	752 011	752 011		
Groupe et associés	7 783 554	7 783 554		
Autres dettes	97 340	97 340		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 380 651</b>	<b>23 859 950</b>	<b>414 220</b>	<b>106 480</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	981 811			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN**

<i>ACTIF</i>	<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>EFFETS DE</i>	<i>ENTREPRISES</i>
	<i>SIGNIFICATIFS</i>	<i>COMMERCE</i>	<i>LIEES</i>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Participations			39 516 235
Créances rattachées à des participations			5 688 333
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés	8 084	34 918	1 441 146
Autres créances	6 094 581		6 177 388
<b>TOTAL</b>	<b>6 102 665</b>	<b>34 918</b>	<b>52 823 103</b>

<i>PASSIF</i>	<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>EFFETS DE</i>	<i>ENTREPRISES</i>
	<i>SIGNIFICATIVES</i>	<i>COMMERCE</i>	<i>LIEES</i>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 393		
Emprunts et dettes financières divers			7 755 686
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 877 242	367 958	3 507 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	752 011		
Autres dettes	1 486 159		92 689
<b>TOTAL</b>	<b>5 120 805</b>	<b>367 958</b>	<b>11 355 530</b>

**DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****30/06/2010**

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	16 787,74
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	16 787,74
CCA LOCATIONS	7 505,29
CCA ENTRETIEN REPARATION	4 347,88
CCA COURTAGE/HONORAIRE	1 051,83
CCA COTIS. SYNDICALES	839,56
CCA MEDECINE DU TRAVAIL	3 043,18
<b>TOTAL DES CHARGES &amp; PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>16 787,74</b>

**ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES  
EN MONNAIES ETRANGERES**

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif Perte latente</i>	<i>Ecarts compensés par couverture de change</i>	<i>Provision pour perte de change</i>	<i>Passif gain latent</i>
Acomptes sur immobilisations				
Prêts				
Autres créances immobilisées				
Créances d'exploitation	21 951		21 951	
Créances diverses				
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	3 789		3 789	9
Dettes sur immobilisations				
<b>TOTAL</b>	<b>25 740</b>		<b>25 740</b>	<b>9</b>



**ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES  
ET LES PARTICIPATIONS**

	<i>Liées directement ou indirectement et faisant partie du groupe consolidé</i>	<i>Avec lesquelles la société un lien de participation direct compris entre 10% et 50%</i>
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	39 516 235	
Créances rattachées à des participations	5 688 333	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	1 441 146	
Autres créances	6 177 388	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	7 755 686	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 507 155	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 689	
Produits de participation		
Autres produits financiers	338 406	
Charges financières	314 612	

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>Chiffre Affaires H.T. par secteur d'activités</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 30/06/2010</i>	<i>Total 30/06/2009</i>	<i>% 10 / 09</i>
Malterie	53 951 454	39 383 995	93 335 449	106 009 962	-11,96 %
<b>TOTAL</b>	<b>53 951 454</b>	<b>39 383 995</b>	<b>93 335 449</b>	<b>106 009 962</b>	<b>-11,96 %</b>

## QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN

<i>Affaires bénéficiaires</i>	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat transféré</i>
<b>TOTAL</b>		

<i>Affaires déficitaires</i>	<i>Résultat global</i>	<i>Résultat transféré</i>
vente de malt	(9 196 427)	5 977 709
<b>TOTAL</b>	<b>(9 196 427)</b>	<b>5 977 709</b>

## TRANSFERTS DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Remboursement agefos	39 536	791000
Remboursement assurance	4 155	791000
avoir sladovny	13 615	797000
<b>TOTAL</b>	<b>57 306</b>	

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Charges de restructuration	359 676	671800
dot prov investissement	12 220	687400
Amortissements dérogatoires	1 279 617	687250
Amortissements exceptionnels	94 224	687100
prov prud'hommes	14 000	687500
Provision charges de restructuration	14 701	687500
<b>TOTAL</b>	<b>1 774 437</b>	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Remboursement Assurance Coface	1 212	HA
rep prov hausse des prix	18 447	787400
prov restructuration	605 408	787500
Subvention virée au compte de résultat	9 912	777000
contrôle urssaf	7 083	771800
Amortissements dérogatoires	901 511	787250
Prov pour investissement	4 437	787400
quote part sté chasse ebersmuster	84	771800
opposition non encaissé	125	771800
avoir frs slavuta	13 615	797000
<b>TOTAL</b>	<b>1 561 833</b>	

## INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Montant</i>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>7 479 784</b>
Impôt sur les bénéfices			3 931 053
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>11 410 837</b>
Amortissements dérogatoires	1 279 617	901 511	378 106
Provision pour investissement	12 220	4 437	7 783
Autres provisions réglementées			
Provisions pour hausse des prix		18 447	(18 447)
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>1 291 837</b>	<b>924 395</b>	<b>367 442</b>
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>11 778 279</b>

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>Répartition</i>	<i>Résultat avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>Résultat net après impôt</i>
Résultat courant	11 729 921	4 021 913	7 708 008
Résultat exceptionnel	(212 604)	(79 052)	(133 552)
Participations des salariés	(106 480)	(11 808)	(94 672)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>11 410 837</b>	<b>3 931 053</b>	<b>7 479 784</b>

**AUTRES  
INFORMATIONS**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES**

Types d'engagements	TOTAL	dont en faveur ou sur:			
		des Filiales % détention directe > 50%	des Participations % détention directe < 50%	des autres entreprises liées indirectement et faisant partie du groupe consolidé	des dirigeants
Engagements financiers liés à l'activité courante	Effets remis à l'escompte non échus				
	Effets sur filiales remis à l'escompte non échus				
	Avals, cautions et garanties donnés				
	Engagements illimités comme associé de SNC ou membre de GIE				
	Engagements donnés de retour à meilleure fortune				
	Créances à l'exportation mobilisées				
	Créances professionnelles cédées non échues (bordereaux Dailly, ...)	718 240			
	Autres créances commerciales mobilisées				
	Autres (à préciser)				
	Lettres d'intention données				
Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties par des hypothèques				
	Dettes garanties par des nantissements de titres				
	Dettes garanties par des nantissements de fonds de commerce				
Autres informations	Subventions reçues à reverser éventuellement				
	Montant des engagements de retraite				
	Crédit-bail				
	Achats et ventes de devises à terme non couverts				
	Autres engagements donnés (à préciser)				
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>718 240</b>				

Droit individuel à la formation acquis pour 10549,63 heures dont ZERO heures de formation ayant donné lieu à demande au 30/06/10.

Les engagements d'achats et de ventes ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société ne peut être fournie.

**AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Description	Conditions de mise en œuvre et durée
Clauses de complément de prix liées à des contrats d'acquisition d'entreprises	
Clause de portage de titres	
Clause de COVENANTS	
Garantie de passif donnée suite à cession de titres	
Obligation de dépollution	
Obligation de démantèlement	
Garantie données aux banques dans le cadre du cash pooling	
Indemnités de résiliation anticipée de contrat de cogénération : détail Annexe 1	Résiliation anticipée à l'initiative de MFB protocole accord 27/05/99 durée 10 ans. Contrat du 27/04/99 expiration 2011
	Industelec pour un montant de 434 480€
	Finergaz St Saulve pour un montant de 254 590€
	Cobefi Prouvy pour un montant de 568 635€

## Annexe 1

### Engagements donnés

#### **Contrats de cogénération :**

Dans le cadre de son activité, MFB a conclu plusieurs contrats de cogénération d'une durée de 12 ans (Saint Saulve, Brazey, Prouvy) avec des partenaires industriels. Les cogénérateurs sont construits à côté des malteries utilisatrices.

Un cogénérateur permet la production combinée de chaleur et d'électricité. Le fonctionnement et le statut des cogénérateurs sont régis par l'arrêté du 23 janvier 1995. La cogénération se caractérise par un excellent rendement énergétique. Elle permet des économies d'énergie primaire par rapport à des productions distinctes d'électricité (centrales électriques) et de chaleur (chaudières des utilisateurs). Afin de favoriser le développement de ce dispositif, les pouvoirs publics ont instauré différents avantages fiscaux. Par ailleurs, EDF a une obligation d'achat permanente de l'électricité produite par les cogénérateurs.

Pour bénéficier de ces dispositions, les installations de cogénération doivent obtenir un "certificat de conformité", établi par l'administration, qui atteste le respect des caractéristiques suivantes :

- Rendement énergétique global de 65% minimum (pour 100 KWH de gaz utilisé, 65 KWH d'énergie –chaleur+électricité- produite),
- Rapport chaleur / force supérieur à 50%,
- Utilisation effective de la chaleur produite.

MFB s'est engagée, dans le cadre de ces contrats, à consommer au minimum 65% de la chaleur produite par le cogénérateur, cette condition étant nécessaire au statut de cogénérateur. L'électricité produite par le Cogénérateur est intégralement achetée par EDF.

MFB peut à tout moment décider d'arrêter son activité sur le site où se trouve le cogénérateur, moyennant le versement d'indemnités de résiliations, et peut donc de facto mettre fin à l'activité de l'installation de cogénération quand il l'entend. Toutefois, dans ce cas, l'installation est conservée par le partenaire.

Engagements de paiements de chaleur restants à courir sur les contrats :

#### **BRAZEY**

	Engagement d'enlèvement	Prix moyen actuel saison 09/10	Somme due /prix actuel
	MWh/an	€/MWH	€/an
2010-2011	9 000	12,7	114 300
2011-2012	5 485	12,7	69 660
<b>Total</b>			<b>183 960</b>

**SAINT-SAULVE**

	Engagement d'enlèvement MWh/an	Dernier prix mars-10 €/MWH	Somme due /prix actuel €/an
2010-2011	6 200	21,45	132 990
2011-2012	4 960	21,45	106 392
<b>Total</b>			<b>239 382</b>

**PROUVY**

	Engagement d'enlèvement MWh/an	Dernier prix mars-10 €/MWH	Somme due /prix actuel €/an
2010-2011	18 600	19,07	354 702
2011-2012	18 600	19,07	354 702
<b>Total</b>			<b>709 404</b>

Indemnités de résiliation anticipées pour 2010/2011 :

BRAZEY : 434 480€

SAINT SAULVE : 254 590€

PROUVY : 568 635€



**INFORMATIONS RELATIVES A LA FISCALITE**

Le taux d'impôt société applicable à la clôture de l'exercice s'élève à : 33,33%  
La contribution additionnelle de 3,3% est appliquée sur l'exercice 2009/2010

**REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES  
D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

Aucune rémunération n'est allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

**SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE**

Taux d'imposition de droit commun ..... :

33%

Taux réduit ..... :

VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS			
Nature	Montant en base	Montant de l'impôt	
		Accroissements de la dette future d'impôt	Allègements de la dette future d'impôt
<b>DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS :</b>			
<b>Provisions réglementées :</b>			
<b>Provisions à réintégrer ultérieurement :</b>			
Provisions pour hausse des prix	6 372 008	2 123 790	
Provisions pour implantation à l'étranger			
Autres provisions à préciser			
<b>Provisions à réintégrer éventuellement :</b>			
Provisions pour fluctuation des cours			
Autres provisions à préciser			
<b>Provisions libérées sous condition d'emploi :</b>			
Provision pour investissement (à utiliser dans les 2 premières années)	12 220	4 073	
Autres provisions à préciser			
<b>Amortissements dérogatoires :</b>			
Amortissements dérogatoires (total figurant au passif)	14 785 464	4 927 995	
<b>Subventions d'investissement :</b>			
Subventions d'investissement (solde figurant au passif à reprendre en résultat)	18 916	6 305	
<b>Charges non déductibles temporairement :</b>			
<b>A déduire l'année suivante :</b>			
Provision congés payés (ancien régime)	432 998		144 318
Participation des salariés	106 480		35 490
Provision perte de change	25 740		8 579
Dotations à la provision Organie (contribution sociale de solidarité)	70 007		23 333
Autres à préciser Intérêts Fournisseurs	24 257		8 085
Provision pour dépréciation des stocks			
Provision pour contrats déficitaire	69 317		23 103
<b>A déduire ultérieurement :</b>			
Provisions pour retraite	790 096		263 339
Autres à préciser			
<b>Produits non taxables temporairement :</b>			
Plus-values de fusion n'ayant pas fait l'objet d'une provision pour impôt			
A préciser Intérêts clients/fournisseurs			
<b>Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées :</b>			
Charges différées (solde à l'actif qui aurait déjà été déduit fiscalement)			
Charges à étaler (solde à l'actif qui aurait déjà été déduit fiscalement)			
Quote-part de perte dans des sociétés fiscalement transparentes (GIE, SNC)			
Perte latente de change non comptabilisée sur des opérations de couvertures			
Perte latente de change = Ecart de conversion Actif à la clôture	25 740	8 579	
A préciser			
<b>Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés :</b>			
Quote-part de bénéfice dans des sociétés fiscalement transparentes (GIE, SNC)			
Gain latent de change = Ecart de conversion Passif à la clôture	9		3
Gain latent de change non comptabilisé sur des opérations de couvertures			
Plus-values latentes sur OPCVM			
A préciser			
<b>TOTAL</b>		<b>7 070 742</b>	<b>506 251</b>

**EFFECTIF MOYEN**

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	5	
Agents de maîtrise, techniciens	19	
Employés	9	
Ouvriers	73	
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES  
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
J Soufflet Quai Sarrail 10 400 Nogent sur Seine.	SA	1 068 000	92,01 %

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P. Détenue</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Prêts, avances accordés</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège Social</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid. encaiss.</i>	<i>Val. nette Titres</i>	<i>Cautions données</i>	<i>Résultat</i>
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
Cie Intern. de Malterie	56 417 625	47,71 %	39 516 235		
Nogent sur Seine	123 996 713		39 516 235		1 163 276
Sécobra	2 000 000	10,33 %	544 063		6 803 398
	17 808 240	47 542	544 063		240 914
<b>AUTRES TITRES (Information globale)</b>					

**Tableau de financement**

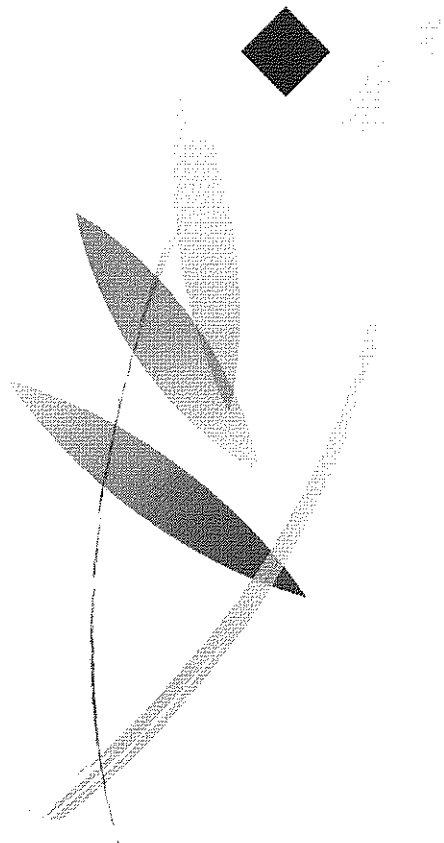
	<b>2010.06 JUN 2010</b>	<b>2009.06 JUN 2009</b>
Résultat net total	7 479 784	4 790 624
Elimination des amortissements et provisions	2 051 876	3 976 955
Elimination de la variation des impôts différés		
Elimination des plus ou moins values de cessions	141 894	-137 576
Elimination des changements de méthode passés en résultat		
Elimination de la quote-part de résultat des Titres mis en équivalence		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>9 673 554</b>	<b>8 630 003</b>
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR	-4 562 137	-1 243 864
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité (A)</b>	<b>5 111 417</b>	<b>7 386 139</b>
Total des investissements	-4 458 316	-6 372 982
Total des cessions		210 196
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements (B)</b>	<b>-4 458 316</b>	<b>-6 162 786</b>
Dividendes versés		
Augmentations (réductions) de capital		
Subventions d'investissements		
Emissions d'emprunts	36 627	66 566
Remboursements d'emprunts	-1 064 043	-1 410 983
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement (C)</b>	<b>-1 027 416</b>	<b>-1 344 417</b>
Incidence des variations de cours des devises (D)		
Incidence des changements dans les principes retenus (E)		
<b>Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)</b>	<b>-374 315</b>	<b>-121 064</b>
Trésorerie d'ouverture	321 552	442 616
Trésorerie de clôture	-52 763	321 552
Variation de trésorerie (bouclage)	-374 315	-121 064
Contrôle		



malteries  
FRANCO-BELGES

COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 30/06/2010

---



## BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2010

(en KEuros)	Notes	30/06/2010	30/06/2009
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	4	407	450
Immobilisations corporelles	5	27 575	27 685
Participation dans les entreprises associées	6	88 130	75 582
Autres actifs non courants	7	5 620	6 095
<b>Actifs non-courants</b>		<b>121 732</b>	<b>109 812</b>
Stocks et en-cours		16 127	24 932
Clients et autres débiteurs		9 149	6 663
Autres actifs courants		705	114
Comptes courants - Actifs (*1)	8	0	6
Instruments de trésorerie - Actif		48	319
Trésorerie	8	306	415
<b>Total Actifs courants</b>		<b>26 335</b>	<b>32 449</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>148 067</b>	<b>142 261</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		15 123	15 123
Réserves liées au capital		16 378	16 378
Réserves et résultat consolidés (*2)		65 559	69 287
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		(2 514)	(4 022)
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>		<b>114 546</b>	<b>96 766</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>Total participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>114 546</b>	<b>96 766</b>
Emprunts et dettes financières	8	414	708
Provisions pour retraites et engagements similaires	9	790	725
Autres provisions non courantes	9	1 251	18
Impôts différés	10	6 428	6 501
Autres passifs non courants		9	19
<b>Passifs non courants</b>		<b>8 892</b>	<b>7 971</b>
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	8	873	1 180
Comptes courants - Passif (*1)	8	7 756	13 446
Provisions (part à -1 an)	9	393	2 133
Fournisseurs et autres créditeurs		12 624	19 800
Dettes d'impôts		2 973	955
Autres passifs courants		10	10
<b>Passifs courants</b>		<b>24 629</b>	<b>37 524</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>33 521</b>	<b>45 495</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>148 067</b>	<b>142 261</b>
(*1) les comptes courants actifs et passifs sont désormais présentés séparément			
(*2) dont résultat de l'exercice part du Groupe		16 188	11 028

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2010

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2010	30/06/2009
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
Produits des activités ordinaires	11	93 335	106 010
Autres produits de l'activité	12	5 978	1 658
Achats consommés		(66 718)	(85 137)
Charges externes		(10 473)	(9 068)
Charges de personnel		(4 561)	(4 302)
Impôts et taxes		(1 577)	(1 369)
Amortissements et provisions	15	(2 047)	5 240
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(2 124)	3 203
Autres produits et charges opérationnels courants		(50)	60
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>11 743</b>	<b>16 295</b>
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	13	189	(556)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>11 932</b>	<b>15 739</b>
Coût de l'endettement financier		(493)	(740)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	17	8 790	878
Autres produits financiers		621	733
Autres charges financières		(804)	(540)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>20 045</b>	<b>16 070</b>
Charge d'impôt	16	(3 858)	(5 042)
<b>Résultat</b>		<b>16 188</b>	<b>11 028</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>16 188</b>	<b>11 028</b>
<b>Part des participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre de titres		495 984	495 984
Résultat Net par action en euro		32,6	22,2
Résultat Net dilué par action en euro		32,6	22,2



## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2010

<i>(en K€uros)</i>	Notes	30/06/2010	30/06/2009
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		16 188	11 028
<b>Ajustements</b>			
Résultat des sociétés mises en équivalence		(8 790)	(878)
Dotations aux amortissements et provisions		1 696	(5 203)
Plus et moins values de cession		142	(138)
Dividendes (titres non consolidés)		(48)	(26)
Elimination des profits et pertes latents liés aux variations de juste valeur		288	277
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	18	(6)	8
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>9 470</b>	<b>5 068</b>
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		3 858	5 042
Coût de l'endettement financier		493	740
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>13 821</b>	<b>10 850</b>
Variation du BFR	19	(812)	(3 534)
Impôts versés		(1 769)	(57)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)</b>		<b>11 240</b>	<b>7 259</b>
Coût d'acquisition des titres	1	(2 166)	(3 387)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 988)	(2 986)
Variation des actifs financiers			(285)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			192
Dividendes reçus (titres non consolidés)		48	26
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)</b>		<b>(4 106)</b>	<b>(6 440)</b>
Augmentation de capital			
Emission d'emprunts		34	60
Remboursement d'emprunts		(1 057)	(1 395)
Intérêts financiers nets versés		(801)	(749)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)</b>		<b>(1 824)</b>	<b>(2 084)</b>
Incidence de la var des taux de change (D)			
Incidence chgt de principes comptables (E)			
<b>Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)</b>		<b>5 310</b>	<b>(1 265)</b>
Trésorerie d'ouverture	8	(13 118)	(11 853)
Trésorerie de clôture	8	(7 808)	(13 118)
Variation de trésorerie		5 310	(1 265)

## ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 30/06/2010

(en K€uros)	Notes	30/06/2010	30/06/2009
<b>Résultat net</b>		<b>16 188</b>	<b>11 028</b>
Écarts de conversion (*1)		1 593	(13 031)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>1 593</b>	<b>(13 031)</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 781	(2 003)
Dont part du groupe		17 781	(2 003)
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		0	0

(\*1) Ecarts de conversion provenant uniquement des entreprises mises en équivalence

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en K€uros)	Part du groupe				Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptab. directement en capitaux propres		
Situation au 30 juin 2008	15 123	16 378	58 808	8 460	98 769	98 769
<i>Résultat net</i>			11 028		11 028	11 028
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				(13 031)	(13 031)	(13 031)
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			11 028	(13 031)	(2 003)	(2 003)
Variation de périmètre			(549)	549		
Situation au 30 juin 2009	15 123	16 378	59 287	(4 022)	96 766	96 766
<i>Résultat net</i>			16 188		16 188	16 188
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>				1 593	1 593	1 593
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			16 188	1 593	17 781	17 781
Variation de périmètre (a)			85	(85)		
Autres mouvements			(1)		(1)	(1)
Situation au 30 juin 2010	15 123	16 378	85 559	(2 514) (b)	114 546	114 546

(a) effet variation taux d'intégration de la Société CIM sur la réserve de conversion suite au rachat de titres.

(b) réserve de conversion (2 514) K€

ANNEXES  
AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30/06/2010



## SOMMAIRE



NOTE 1 – Périmètre de Consolidation	8
NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture	9
NOTE 3 – Principes Comptables	9
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles	16
NOTE 5 – Immobilisations corporelles	16
NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées	17
NOTE 7 – Autres actifs non courants	17
NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette	19
NOTE 9 – Provisions	20
NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan	20
NOTE 11 – Information sectorielle	21
NOTE 12 – Accord de péréquation	21
NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants	21
NOTE 14 – Evaluation des Unités Génératrices de Trésorerie	22
NOTE 15 – Amortissements et Provisions	22
NOTE 16 – Impôts Sociétés	22
NOTE 17 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées	23
NOTE 18 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	23
NOTE 19 – Variation du Besoin de fonds de roulement	24
NOTE 20 – Transactions avec les parties liées	24
NOTE 21 – Dettes garanties par des sûretés réelles	24
NOTE 22 – Montant des engagements financiers	24
NOTE 23 – Gestion des risques	26
NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes	27

## NOTE 1 – Périmètre de Consolidation

Le périmètre consolidé se résume quantitativement comme suit :

Intégration globale	1
Intégration proportionnelle	-
Société mise en équivalence	1
	<hr/>
Total	2

Les sociétés Malteries Franco-Belges et Compagnie Internationale de Malteries clôturent leur exercice au 30 juin 2010.

### Société mère

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	100.00	100.00

### Sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES (CIM)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	47.71	47.71

Selon le pacte d'Actionnaires du 11.12.01 et son avenant du 24.03.05, MFB a effectué en date du 30.06.09 avec effet de transfert de propriété au 27 juillet 2009, une levée d'option de 45 255 titres de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES possédés par UNIGRAINS pour un montant de 2 166 K€. Cette opération a porté le pourcentage de détention de la CIM de 46,49 % à 47,71 %.

Par ailleurs, le principal actionnaire hors Groupe détient 52,29 % du capital de la CIM au 30 juin 2010. La société MFB consolide de ce fait la CIM et ses filiales selon la méthode de mise en équivalence.

### Filiales de la CIM

	Siège social	% contrôle de la CIM
MALTERIE SOUFFLET ST PETERSBOURG	194292 Saint Petersburg FEDERATION DE RUSSIE	69.97
SLODOWNIA SOUFFLET POLSKA	61285 Poznan POLOGNE	100.00
SOUFFLET MALTERIE ROUMANIE	120118 Buzau 1 ROUMANIE	100.00

	Siège social	% contrôle de la CIM
MALTERIE SOUFFLET HONGRIE	8800 Nagykanisza HONGRIE	100.00
SLADOVNY SOUFFLET CR	796 26 Prostejov REPUBLIQUE TCHEQUE	100.00
BMC AKCIOVA SPOLECNOST	140 00 Praha REPUBLIQUE TCHEQUE	100.00
SOUFFLET MALTING KAZAKHSTAN	Tekeli KAZAKHSTAN	98.51
MALTINEX	21400 Backa Palanka SERBIE	100.00
SLAVUTA MALTING PLANT	30000 Slavuta UKRAINE	93.15

Au cours de l'exercice, la Compagnie Internationale de Malteries a acquis 3,58 % des titres de Soufflet Malting Kazakhstan et 0,23 % des titres de Slavuta Malting Plant.

## **NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture**

NEANT

## **NOTE 3 – Principes Comptables**

Malteries Franco-Belges est cotée sur le marché Euronext Paris – Compartiment C.

L'exercice social a une durée de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et finissant le 30 juin 2010. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

Les comptes consolidés au 30 juin 2010 du Groupe MFB sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du Conseil Européen du 19 juillet 2002).

Les normes, interprétations et amendements suivants, parus au journal officiel de l'Union Européenne sont appliqués pour la première fois à compter du 1er juillet 2009.

- IFRS 8 « secteurs opérationnels » remplaçant la norme IAS 14 "Information sectorielle". L'application de la norme n'a pas d'impact sur l'information sectorielle communiquée ;
- amendement d'IAS 1 « présentation des états financiers », Le Groupe a opté pour la présentation de deux états distincts : un état intitulé "Compte de résultat consolidé" détaillant les composantes du résultat net et un état intitulé "Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" détaillant les pertes et gains comptabilisés directement en capitaux propres.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRS suivants n'ont pas eu d'impact dans les comptes de l'exercice :

- amendement d'IAS 23 « coûts d'emprunts » ;
- amendement d'IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation » ;
- amendement d'IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;

- amendement d'IFRS 3 et IAS 27 « Regroupement d'entreprise »
- IFRIC 11 « Transactions au sein d'un groupe » ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction » ;
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

Les états financiers présentés ci-après ne tiennent pas compte des révisions de normes non encore approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen, ni des projets de normes en cours au niveau de l'IASB (International Accounting Standards Board), ni des normes et interprétations publiées mais non entrées en vigueur.

Par ailleurs, la société n'a pas identifié de normes la concernant approuvées par le Comité de la Réglementation Comptable Européen et pouvant être appliquées par anticipation au 1er juillet 2009.

La Loi de Finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Notamment, la CET reste calculée sur des bases mixtes comprenant des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un résultat imposable au sens de la norme IAS 12, comme la valeur locative foncière des actifs immobiliers.

Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

### **ESTIMATION DE LA DIRECTION**

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que la détermination de certaines provisions et les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction revoit régulièrement ces estimations et appréciations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Ces estimations concernent principalement la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme.

## **CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIE ETRANGERE**

### **Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les comptes de bilan des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de clôture. Le compte de résultat et les flux du tableau de flux de trésorerie sont convertis au taux moyen. La différence de change entre la conversion du compte de résultat au taux moyen et sa conversion au taux de clôture est inscrite au poste « Capitaux propres » dans la rubrique « Écarts de conversion ». Il en est de même pour la différence de change constatée lors de la conversion des capitaux propres d'ouverture au taux de clôture. Aucune filiale du groupe n'est présente dans un pays considéré à forte inflation.

### **Conversion des transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de transaction. Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de clôture. Les pertes et profits en résultant sont portés au compte de résultat en pertes et gains de change.

### **Écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS**

Le groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 en remettant à zéro les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 30 juin 2004 a été reclassé en réserves, sans impact sur les capitaux propres du groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futures d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

## **ECARTS D'ACQUISITION**

Le groupe n'avait pas d'écarts d'acquisition positifs à la date de la première application des normes IFRS, 1<sup>er</sup> juillet 2004. Le rachat successif de minoritaires a généré des écarts d'acquisition positifs. (Note 6)

## **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus avec des contreparties de premier rang.

### **Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture**

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats et ventes d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêts, achats et ventes de caps et de floors dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

### **Règles de couverture**

En matière de risque de change : le principe appliqué au sein du groupe est de couvrir, lorsque le marché et la législation locale le permettent, les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales.

En matière de risque de taux : le principe est de couvrir, au niveau d'une filiale spécialisée, sous forme de macro-couverture, tout ou partie des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.



### **Méthodes de comptabilisation**

Les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

### **ELIMINATION DES COMPTES INTRA-GROUPE**

Toutes les transactions et tous les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminées. Les opérations internes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

### **ACTIFS NON COURANTS**

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles n'ayant pas fait l'objet de regroupement d'entreprise figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont conformes à la durée d'utilisation des biens concernés :

- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 4 à 25 ans

La décomposition a été réalisée selon la méthode de reconstitution du coût historique amorti.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible constituent un élément du coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge. Un actif éligible est tout actif exigeant une période importante de mise en état pour l'usage prévu.

Les contrats de crédit-bail et autres contrats de location financement ayant pour objet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs sont classés en tant que contrats de location financement et l'actif loué est inscrit au bilan avec en contrepartie une dette initialement de même montant.

#### **Autres actifs financiers**

Les participations non consolidées figurent au bilan en « Autres actifs non courants » pour leur coût d'acquisition éventuellement déprécié lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

#### **Dépréciation des actifs**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur des écarts d'acquisition positifs est testée chaque année.

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Le Groupe a défini des indicateurs de perte de valeur et surveille ces indices au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Chaque entité du Groupe générant ses propres flux de trésorerie, il a donc été défini comme règle de retenir l'entité juridique comme équivalent UGT.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition positifs a été affectée aux différentes UGT définies.

Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur pour un actif ou une UGT, leur valeur recouvrable est estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition positif affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation	8,71 %
Taux d'intérêts de la dette	1,76 %
Taux de croissance à long terme	0 %

## **ACTIFS COURANTS**

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.

Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur nette réalisable devient inférieure à leur coût de revient.

### **Créances d'exploitation**

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des éventuelles dépréciations.

## **PASSIFS NON COURANTS**

### **Emprunts**

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

### **Provisions**

Les provisions pour risques et charges constituent des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires.

### **Engagements retraites et avantages au personnel**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en compte de résultat « Charges de personnel » les cotisations dues au titre de chaque exercice, n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Par ailleurs, certains engagements de retraite mis en place dans le groupe sont des régimes à prestations définies et font par conséquent l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédit projetées, en respect de la norme IAS 19 – *Avantages au personnel*. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Le groupe utilise la méthode du « Corridor » selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés. Le Groupe a fait le choix de ne pas utiliser le dernier amendement d'IAS 19 permettant de comptabiliser directement en capitaux propres les écarts actuariels.

Les hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : les taux d'actualisations retenus correspondent au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans (durée de l'engagement calculée en 2005).  
Le taux retenu au 30 juin 2010 de 4,40 % provient des indices Iboxx (corporate AA).
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices.
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 3 % pour toutes les catégories de salariés.
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2000/2002 Masculine et Féminine ont été retenues.
- Taux de charges sociales : les taux de charges sociales retenus correspondent aux taux de charges en vigueur.
- Hypothèse de départ : départ volontaire du salarié.

### **PASSIFS COURANTS**

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

### **IMPOTS DIFFERES**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, l'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est probable de recouvrer. L'économie potentielle d'impôt sur les déficits reportables n'est retenue que lorsqu'ils présentent un caractère probable d'imputation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

### **COMPTE DE RESULTAT**

#### **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transport supportés par le groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

### **Résultat des opérations faites en commun**

Un accord de péréquation a été conclu entre la société MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB) et deux sociétés du Groupe SOUFFLET (MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE). Cet accord permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique. Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

### **Résultat opérationnel courant**

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :
  - coûts de restructuration ;
  - pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
  - litiges ou évènements très inhabituels ;
  - des produits et charges financiers ;
  - des impôts ;
  - du résultat net des entreprises associées.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### **Autres produits et charges opérationnels non courants**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées.

### **Autres produits et charges financiers**

Cette rubrique intègre principalement les pertes et gains de change, les charges et produits financiers sur instruments financiers, et les autres charges et produits financiers divers.

#### NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles en valeurs brutes se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2009	Acquisitions	Cessions	30/06/2010
Autres immobilisations incorporelles	635			635
<b>TOTAL</b>	<b>635</b>			<b>635</b>

La variation des amortissements et dépréciations sur les immobilisations incorporelles se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2009	Dotations	Reprises	30/06/2010
Amt/Dépr. Autres immo. incorp.	(185)	(43)		(228)
<b>Total Dépr. et Amort.</b>	<b>(185)</b>	<b>(43)</b>		<b>(228)</b>
<b>Total Net</b>	<b>450</b>			<b>407</b>

#### NOTE 5 – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles brutes se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2009	Acq.	Cess.	Recl.	30/06/2010
Terrains	923				923
Constructions	29 766	2		1 088	30 856
Installations tech, matériel & outillage	38 874	36		1 526	40 436
Autres immobilisations corporelles	342		(7)		335
Immobilisations corporelles en cours	2 880	1 951		(2 904)	1 927
<b>Total Brut</b>	<b>72 785</b>	<b>1 989</b>	<b>(7)</b>	<b>(290)</b>	<b>74 477</b>

Le solde du poste de reclassement pour (290) K€ représente la mise au rebut de matériels remplacés.

La variation des amortissements et dépréciations sur les immobilisations corporelles se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2009	Dot.	Rep. / Cess.	Recl.	30/06/2010
Amort. Dépréciat. des constructions	(18 835)	(735)		155	(19 415)
Amort. Dépréc. install tech, mat. & out.	(25 984)	(1 349)		135	(27 198)
Amort. Dépréciat. autres immob corp.	(281)	(15)	7		(289)
<b>Total Amortiss. et dépréciations</b>	<b>(45 100)</b>	<b>(2 099)</b>	<b>7</b>	<b>290</b>	<b>(46 902)</b>
<b>Total Net</b>	<b>27 685</b>				<b>27 575</b>

## NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées

Ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres consolidés de la Compagnie Internationale de Malteries (CIM) et de ses filiales au 30 juin 2010.

Le bilan consolidé synthétique de la CIM au 30 juin 2010 établi selon les normes IFRS se présente comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	
<b>Actif</b>	
Total immobilisations	192 626
Autres actifs non courants	1 819
Actif courants	148 075
Actifs destinés à être cédés	
<b>Total</b>	<b>342 520</b>
<b>Passif</b>	
Capitaux propres du Groupe CIM (dont résultat part du Groupe 18 422 k€)	184 122
Participations ne donnant pas le contrôle	6 268
Emprunts et dettes assimilées non courants	31 030
Autres passifs non courants	7 657
Passifs courants	113 443
<b>Total</b>	<b>342 520</b>

Pour MFB la quote part des capitaux propres de CIM et ses filiales à l'issue de la période est :

184 122 K€ x	47,71 %	= 87 850 K€
Ecart d'acquisition sur titres CIM acquis :		280 K€
		-----
<b>Titres mis en équivalence au bilan de MFB :</b>		<b>88 130 K€</b>

## NOTE 7 – Autres actifs non courants

La variation des autres actifs financiers en valeurs brutes se décompose comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	01/07/2009	Acq.	Cess.	Recl.	Ecart conv.	30/06/2010
Titres de participation non consolidés	94			(94)		0
Autres créances ratt à des participat. > 1 an	0	0		5 000		5 000
Titres immobilisés (non courants)	557					557
Prêts > 1 an	5 443			(5 384)		59
Dépôts et cautionnements versés > 1 an	95					95
<b>TOTAL</b>	<b>6 189</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(478)</b>	<b>0</b>	<b>5 711</b>

La variation des provisions sur les autres actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2009	Dot.	Rep. / Cess.	Recl.	Ecart conv.	30/06/2010
Dépréciations sur titres de participation non consolidés	(94)	0	94	0		0
Prov. autres créances immobilisées > 1 an	0	(91)	0	0		(91)
<b>TOTAL</b>	<b>(94)</b>	<b>(91)</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(91)</b>

La société MALTEX a été dissoute sur l'exercice ne dégageant aucun impact sur le résultat car les titres figuraient au bilan pour 94 K€ et étaient totalement dépréciés.

Les titres immobilisés (non courants) correspondent à des participations en capital au sein des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % du capital :

(en K€uros)	valeur brute	dépréciation	valeur nette des titres	% d'intérêt	Derniers capitaux propres	dont résultat	date clôture
Secobra recherches	544	0	544	10,33%	connus 17 808	241	30/06/2010
GIAC	13	0	13	0,23%	5 847	29	31/12/2009
<b>TOTAL</b>	<b>557</b>	<b>0</b>	<b>557</b>				

La ventilation par échéance des actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	TOTAL	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Autres créances ratt à des participat. > 1 an	5 000	5 000	
Prêts > 1 an	59	41	18
Dépôts et cautionnements versés > 1 an	95		95

## NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette

La variation des autres passifs financiers se décompose comme suit :

	01/07/2009	Augmentation monétaire ou calculée	Diminution monétaire	Reclasst	30/06/2010
<i>(en KEuros)</i>					
<b>Emprunts et dettes financières non courants</b>					
Emprunts > 1 an	537			(252)	285
Participation des salariés > 1 an	171	34	(76)		129
<b>TOTAL</b>	<b>708</b>	<b>34</b>	<b>(76)</b>	<b>(252)</b>	<b>414</b>
<b>Emprunts courants et concours bancaires</b>					
Emprunts < 1 an	982		(982)	252	252
Intérêts courus sur emprunts	7	3	(7)		3
Concours bancaires (trésorerie passive)	93	263			356
Intérêts courus non échus - passif	1	1			2
Instruments de trésorerie - passif	97	163			260
<b>TOTAL</b>	<b>1 180</b>	<b>430</b>	<b>(989)</b>	<b>252</b>	<b>873</b>

L'échéancier des emprunts et dettes financières non courants est le suivant :

	de 2 à 5 ans	supérieur à 5 ans
Emprunts > 1 an	285	
Participation des salariés > 1 an	129	
<b>TOTAL</b>	<b>414</b>	

L'endettement financier net est :

	01/07/2009	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	30/06/2010
<i>(en KEuros)</i>					
Trésorerie Brute	415	(109)			306
Valeurs mobilières de placement	0				0
Comptes courants actif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	6	(6)			
Comptes courants passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	(13 445)	5 690			(7 755)
Solde débiteurs et concours bancaires courants	(94)	(265)			(369)
<b>Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>(13 118)</b>	<b>5 310</b>			<b>(7 808)</b>
Dettes financières courantes	(982)	982	(252)		(252)
Dettes financières non courantes	(537)		252		(285)
Intérêts courus sur emprunts	(7)	4			(3)
<b>Total des dettes financières</b>	<b>(1 526)</b>	<b>986</b>	<b>0</b>		<b>(540)</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(14 644)</b>	<b>6 296</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8 348)</b>

Les comptes courants actif et passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe MFB, fonctionnent en pratique comme des comptes de trésorerie. Ils sont présentés de ce fait dans la partie Trésorerie du Tableau des Flux de Trésorerie.



Les instruments de trésorerie actif et passif en ont en revanche été exclus au 30 juin 2009 [variation 203] comme au 30 juin 2010 [variation (433)].

## NOTE 9 – Provisions

Les postes de provisions se décomposent comme suit :

	01/07/2009	Dot.	Rep. résult. Prov. utilisées	Recl.	30/06/2010
<i>(en K€uros)</i>					
Provisions pour retraites et engagements similaires	725	111	(46)		790
Provisions pour pertes sur contrats > 1 an		69			69
Autres provisions pour risques > 1 an	18	14			32
Provisions pour restructurations > 1 an				1 149	1 149
Provisions pour restructurations < 1 an	2 133	15	(606)	(1 149)	393
<b>Total prov. risques et charges</b>	<b>2 876</b>	<b>209</b>	<b>(652)</b>	<b>0</b>	<b>2 433</b>

Une partie des restructurations a été reportée et donc reclassée en « Provisions pour restructurations > 1 an »

## NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan

Les actifs et passifs d'impôt différé portent sur les éléments suivants :

	ACTIFS		PASSIFS	
	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2009
<i>(impôts différés en K€uros)</i>				
Immobilisations corporelles	(33)	(33)	42	42
Actifs financiers à la juste valeur	(70)			74
Clients et autres débiteurs				31
Provisions réglementées			7 052	6 932
Provisions non déductibles	(571)	(546)		
Ecart de conversion			16	14
Autres éléments	(8)	(13)		
Déficits fiscaux reportables				
Dettes (créances) fiscales	(682)	(592)	7 110	7 093
Compensation	682	592	(682)	(592)
<b>DETTES (CREANCES) FISCALES NETTES</b>			<b>6 428</b>	<b>6 501</b>

Variation des différences temporelles en bases au cours de la période :

<i>(bases en K€uros)</i>	30/06/2009	Comptabilisé en résultat	30/06/2010
Immobilisations corporelles	27		27
Actifs financiers à la juste valeur	222	(433)	(211)
Clients et autres débiteurs	94	(94)	
Provisions réglementées	20 798	359	21 157
Provisions non déductibles	(1 639)	(75)	(1 714)
Ecart de conversion	41	9	50
Autres éléments	(38)	14	(24)
Déficits fiscaux reportables			
<b>TOTAL VARIATION BASES IMPOTS DIFFERES</b>	<b>19 505</b>	<b>(220)</b>	<b>19 285</b>
Effet impôt différé	6 501		6 428

## NOTE 11 – Information sectorielle

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels. Le Groupe n'a qu'une seule activité, l'information sectorielle est donc établie par zone géographique.

Information sectorielle : analyse par Zone Géographique (en K€uros)

	France	Union Européenne Hors France	Communauté des Etats Indépendants	Autres pays d'Europe	Asie	Reste du monde	Total
<b>30/06/2010</b>							
Chiffres d'affaires	78 291	12	1 051	2 258	10 931	792	93 335
Actifs sectoriels	148 067						148 067
Résultat opérationnel	11 932						11 932
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 988)						(1 988)
<b>30/06/2009</b>							
Chiffres d'affaires	94 084	1 039	809		8 221	1 857	106 010
Actifs sectoriels	142 261						142 261
Résultat opérationnel	15 739						15 739
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 986)						(2 986)

## NOTE 12 – Accord de péréquation

La société MFB a comptabilisé sur la période dans le poste "Autres produits de l'activité opérationnels courants" du compte de résultat consolidé, au titre de l'accord de péréquation décrit à la note 3, un produit de 5 978 K€.

## NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2010	30/06/2009
Produits de cession d'immobilisations corporelles		192
VNC des immobilisations corporelles cédées		(54)
Frais de restructuration	(250)	(674)
Taxes foncières et professionnelles	(93)	
Autres	(8)	(9)
Dotations et reprises aux provisions créances d'exploitation		(23)
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	577	119
Dotations et reprises except. sur immobilisations	(94)	(123)
Transferts de charges	57	16
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>(556)</b>

#### NOTE 14 – Evaluation des Unités Génératrices de Trésorerie

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur l'exercice 2009/2010.

#### NOTE 15 – Amortissements et Provisions

Le poste d'amortissements et de provisions au compte de résultat se décompose comme suit :

<i>(en KEuros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Dotations aux amortissements et provisions immo. incorporelles	(42)	(37)
Dotations aux amortissements et provisions immo. corporelles	(2 005)	(1 322)
Reprises sur amortissements et provisions immo. incorporelles		44
Reprises sur amortissements et provisions immo. corporelles		6 555
<b>TOTAL</b>	<b>(2 047)</b>	<b>5 240</b>

Les tests de dépréciation pratiqués selon la méthode dite « DCF » (Discounted Cash Flow) avait conduit à reprendre au 30 juin 2009 en totalité les dépréciations pour perte de valeur des actifs de la société, constatées antérieurement. Une reprise avait été comptabilisée à ce titre pour 6 599 KE.

#### NOTE 16 – Impôts Sociétés

La charge d'impôt de la période du 01/07/2009 au 30/06/2010, qui s'élève à 3 858 KE, se répartit comme suit :

<i>(en KEuros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Impôts différés	(73)	4 104
Impôts sur les bénéfices	3 931	938
<b>TOTAL</b>	<b>3 858</b>	<b>5 042</b>

Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice est de 33,33 %. Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice précédent était de 33,33 %. Le taux futur sera de 33,33 %.

<i>(en KEuros)</i>	
Résultat net (gain)	16 188
Charge d'impôt comptabilisée	(3 858)
Résultat avant impôt	20 046
Taux d'impôt normal %	33,33%
Charge d'impôt théorique	(6 681)
Différences permanentes	(11)
Incidences des distorsions social / fiscal	(11)
Impact de la contribution complémentaire	(101)
Crédits d'impôt et autres imputations	6
Impact lié aux Stés mise en équivalence	2 929
Incidence de situations fiscales particulières	2 834
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(3 858)</b>

## NOTE 17 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées

Le compte de résultat ci-dessous présente le résultat consolidé de la Compagnie Internationale de Malteries et de ses filiales, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Produits des activités ordinaires	287 107	331 044
Autres produits de l'activité	457	186
Achats consommés	(193 507)	(275 424)
Charges externes	(30 658)	(32 678)
Charges de personnel	(9 474)	(10 006)
Impôts et taxes	(1 533)	(1 079)
Amortissements et provisions	(11 434)	(8 734)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	(14 459)	27 149
Autres produits et charges opérationnels courants	(2 230)	1 774
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>24 269</b>	<b>32 232</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	1 036	1 627
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>25 305</b>	<b>33 859</b>
Résultat des équivalents de trésorerie	8	67
Coût de l'endettement financier brut	(5 331)	(7 746)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(5 323)</b>	<b>(7 679)</b>
Autres produits et charges financiers	(1 285)	(29 141)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>18 697</b>	<b>(2 961)</b>
Charge d'impôt	(1 628)	700
<b>Résultat après impôt</b>	<b>17 069</b>	<b>(2 261)</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>18 422</b>	<b>(2 586)</b>
<b>Part des participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(1 354)</b>	<b>325</b>

La société CIM et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence. La société MFB possède 47,71 % des titres de la société CIM.

Pour MFB le résultat des sociétés mises en équivalence sur la période est :

18 422 K€ x 47,71 %                      8 790 K€

## NOTE 18 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2010
Ecarts de conversion passif retraités en produits / Dettes fournisseurs	6
Ecarts de conversion actifs retraités en charges / Créances clients	(12)
<b>Total</b>	<b>(6)</b>

## NOTE 19 – Variation du Besoin de fonds de roulement

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Stocks	8 805	(10 602)
Clients et débiteurs divers (*)	(2 424)	(176)
Fournisseurs et créditeurs divers (*)	(7 192)	7 244
<b>TOTAL</b>	<b>(811)</b>	<b>(3 534)</b>

(\*) hors comptes courants présentés en trésorerie.

## NOTE 20 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères et leurs filiales,
- les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché.

Les transactions réalisées avec les parties liées se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Produits opérationnels	82 528	92 736
Charges opérationnelles	(41 896)	(48 640)
Autres produits financiers	338	362
Autres charges financières	(315)	(646)

Les créances et les dettes vis-à-vis des parties liées se décomposent comme suit :

<i>(en K€uros)</i>	30/06/2010	30/06/2009
Créances rattachées à des participations	5 688	
Comptes courants - Actif		5 436
Clients et autres débiteurs	7 619	3 186
Comptes courants - Passif	(7 756)	(13 446)
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 600)	(5 167)

## NOTE 21 – Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

## NOTE 22 – Montant des engagements financiers

Les engagements d'achats et de ventes ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société n'est pas fournie.

## Engagements donnés

Cautions :

NEANT

Contrats de cogénération :

Dans le cadre de son activité, MFB a conclu plusieurs contrats de cogénération d'une durée de 12 ans (Saint Saulve, Brazey, Prouvy) avec des partenaires industriels. Les cogénérateurs sont construits à côté des malteries utilisatrices.

Un cogénérateur permet la production combinée de chaleur et d'électricité. Le fonctionnement et le statut des cogénérateurs sont régis par l'arrêté du 23 janvier 1995. La cogénération se caractérise par un excellent rendement énergétique. Elle permet des économies d'énergie primaire par rapport à des productions distinctes d'électricité (centrales électriques) et de chaleur (chaudières des utilisateurs). Afin de favoriser le développement de ce dispositif, les pouvoirs publics ont instauré différents avantages fiscaux. Par ailleurs, EDF a une obligation d'achat permanente de l'électricité produite par les cogénérateurs.

Pour bénéficier de ces dispositions, les installations de cogénération doivent obtenir un "certificat de conformité", établi par l'administration, qui atteste le respect des caractéristiques suivantes :

- Rendement énergétique global de 65 % minimum (pour 100 KWH de gaz utilisé, 65 KWH d'énergie-chaleur+électricité-produite),
- Rapport chaleur / force supérieur à 50 %
- Utilisation effective de la chaleur produite.

MFB s'est engagé, dans le cadre de ces contrats, à consommer au minimum 65 % de la chaleur produite par le cogénérateur, cette condition étant nécessaire au statut de cogénérateur. L'électricité produite par le cogénérateur est intégralement achetée par EDF.

MFB peut à tout moment décider d'arrêter son activité sur le site où se trouve le cogénérateur, moyennant le versement d'indemnités de résiliations, et peut donc de facto mettre fin à l'activité de l'installation de cogénération quand il l'entend. Toutefois, dans ce cas, l'installation est conservée par le partenaire.

Engagements de paiements de chaleur restant à courir sur les contrats :

<b>BRAZEY</b>	<b>Engagement d'enlèvement MWh/an</b>	<b>Prix moyen actuel saison 09/10 €/MWh</b>	<b>Somme due/prix actuel €/an</b>
2010-2011	9 000	12,7	114 300
2011-2012	5 485	12,7	69 660
<b>Total</b>			<b>183 960</b>

<b>PROUVY</b>	<b>Engagement d'enlèvement MWh/an</b>	<b>Prix actuel déc- 09 €/MWh</b>	<b>Somme due/prix actuel €/an</b>
2010-2011	18 600	19,07	354 702
2011-2012	18 600	19,07	354 702
<b>Total</b>			<b>709 404</b>

SAINT SAULVE	Engagement d'enlèvement MWh/an	Prix actuel déc- 09 €/MWh	Somme due/prix actuel €/an
2010-2011	6 200	21,45	132 990
2011-2012	4 960	21,45	106 392
<b>Total</b>			<b>239 382</b>

### **Engagements reçus**

NEANT

### **Rémunération des dirigeants**

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés du groupe Malteries Franco-Belges.

## **NOTE 23 – Gestion des risques**

### **Le risque de change**

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change « vanille » ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Compte tenu du décalage entre l'achat des matières premières et l'encaissement des factures de ventes, le Groupe peut constater des gains ou des pertes de change latentes importantes

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France ou les emprunts les finançant. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

### **Le risque de taux d'intérêts**

Le résultat du Groupe Malteries Franco Belges est exposé au risque de variations des taux d'intérêt. Dans le cadre de sa politique générale, le Groupe arbitre en tout ou partie ce risque en utilisant notamment des swap de taux d'intérêt, des options de type caps, floors ou des combinaisons de ces deux instruments.

### **Le risque pays**

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

### **Le risque de crédit**

Dans le cadre de ces activités de marché, le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Compte tenu de la dégradation récente des notations des résultats des établissements de crédit et de la difficulté de compréhension de leurs états financiers, il a été décidé de réduire le nombre des contreparties aux seuls intermédiaires financiers avec lesquels le Groupe est en relations habituelles, notamment en matière de financement.

Dans ce contexte, le Groupe ne prévoit pas dans un horizon prévisible de défaillances de contreparties ayant une incidence significative sur les états financiers du Groupe.

### **Le risque "matières"**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de fluctuation des matières premières. Afin de limiter son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée dans chaque division, et mensuelle en session élargie regroupant toutes les divisions du Groupe SOUFFLET. Les positions matières premières sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

### **NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes**

---

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice est de 73 014 € au titre du contrôle légal des comptes.



**Malteries Franco-Belges S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2010  
Malteries Franco-Belges S.A.  
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : AD-

**Malteries Franco-Belges S.A.**

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine  
Capital social : € 15 123 000

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Malteries Franco-Belges S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, votre société met en œuvre un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles et incorporelles, selon les principes décrits en pages 4 et 5 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donnait une information appropriée à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Constantin Associés

Alphonse Delaroque

Laurent Lévesque

# **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société anonyme

Quai Sarraill

B.P. 12

10402 NOGENT-SUR-SEINE Cedex

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2010

## **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société anonyme

Quai Sarrail  
B.P. 12  
10402 NOGENT-SUR-SEINE Cedex

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2010

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés corporels et incorporels selon les modalités décrites en page 12 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donnait une information appropriée sur ce sujet dans les notes 4, 5 et 14.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Alphonse DELAROCHE

Laurent LEVESQUE

*Associé*

*Associé*

**KPMG AUDIT**

1, cours Valmy  
92923 Paris - La Défense Cedex

**CONSTANTIN ASSOCIES**

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu*  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société anonyme

Quai Sarrail  
B.P. 12  
10400 NOGENT-SUR-SEINE

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
établi en application de l'article L. 225-235 du  
Code de commerce, sur le rapport du Président  
du Conseil d'administration de la société  
Malteries Franco-Belges**

Exercice clos le 30 juin 2010

**KPMG AUDIT**

1, cours Valmy  
92923 Paris - La Défense Cedex

**CONSTANTIN ASSOCIES**

*Member of Deloitte Touche Tohmatsu*  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **MALTERIES FRANCO-BELGES**

Société Anonyme  
Quai Sarrail  
B.P. 12  
10400 NOGENT-SUR-SEINE

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Malteries Franco-Belges**

Exercice clos le 30 juin 2010

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris - La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

**KPMG Audit**

**CONSTANTIN ASSOCIES**

Alphonse DELAROCHE

Laurent LEVESQUE

*Associé*

*Associé*

**Malteries Franco-Belges S.A.**

**Rapport spécial des commissaires aux  
comptes sur les conventions et  
engagements réglementés**

Exercice clos le 30 juin 2010  
Malteries Franco-Belges S.A.  
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine  
*Ce rapport contient 2 pages*  
Référence : AD-

**Malteries Franco-Belges S.A.**

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine

Capital social : € 15 123 000

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit

*Département de KPMG S.A.*

Constantin Associés

Alphonse Delaroque  
*Associé*

Laurent Lévesque  
*Associé*